



12.098

Contre l'immigration de masse. Initiative populaire

ARGUMENTAIRES POUR

Argumentaire

Initiative populaire

"contre l'immigration de masse"



La démesure nuit à la Suisse

Donc,
le 9 février 2014

**Stopper l'immigration
massive**

OUI

www.immigration-massive.ch

Comité interpartis contre l'immigration de masse
CCP 60-167674-9

www.immigration-massive.ch • info@immigration-massive.ch

17 décembre 2013

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| L'essentiel en bref | 4 |
| 1. Situation de départ: comment en est-on arrivé à cette immigration de masse? | 5 |
| 1.1. La Suisse ne peut plus gérer l'immigration..... | 5 |
| 1.2. La Suisse a besoin de la main-d'œuvre étrangère | 6 |
| 1.3. Qui a le droit de venir en Suisse? | 6 |
| 1.4. Pourquoi les étrangers veulent-ils travailler en Suisse?..... | 6 |
| 1.5. Scénarios démographiques..... | 7 |
| 1.6. L'immigration de masse est la cause de la croissance démographique..... | 8 |
| 2. Conséquences de l'immigration de masse..... | 11 |
| 2.1. Que signifient 80 000 nouveaux immigrants par an? | 11 |
| 2.2. Conséquences de l'immigration de masse pour la route et le rail | 11 |
| 2.3. Conséquences de l'immigration de masse pour la consommation d'énergie . | 12 |
| 2.4. Conséquences de l'immigration de masse pour le marché du logement et l'aménagement du territoire..... | 13 |
| 2.5. Conséquences de l'immigration de masse pour l'environnement..... | 15 |
| 2.6. Conséquences de l'immigration de masse pour le marché du travail | 15 |
| 2.6.1. Chômage..... | 15 |
| 2.6.2. Population active et taux de chômage..... | 17 |
| 2.6.3. Frontaliers | 18 |
| 2.6.5. La légende des immigrants UE hautement qualifiés | 19 |
| 2.6.6. Taux d'occupation miracle grâce à la libre circulation des personnes? ... | 21 |
| 2.6.7. Effet quasi nul sur la croissance économique par habitant | 22 |
| 2.6.8. Pression sur les salaires | 23 |
| 2.7. Conséquences de l'immigration de masse pour les institutions sociales..... | 24 |
| 2.7.1. Assurance-invalidité (A) | 25 |
| 2.7.2. Aide sociale..... | 25 |
| 2.7.3. Assurance-vieillesse et survivants (AVS)..... | 26 |
| 2.7.4. Bilan fiscal négatif à long terme..... | 26 |
| 2.8. Les conséquences de l'immigration de masse pour l'identité suisse | 27 |
| 2.9. Les conséquences de l'immigration de masse pour la religion et la culture... | 27 |
| 2.10.1. Domaine scolaire (école obligatoire) | 28 |
| 2.10.2. Domaine extrascolaire | 30 |
| 2.11. Les conséquences de l'immigration de masse pour la criminalité..... | 30 |
| 2.12. Les conséquences de l'immigration de masse pour l'asile | 32 |
| 3. Comment en sommes-nous arrivés là et que faut-il faire?..... | 35 |

| | |
|--|-----------|
| 3.1. Clause de sauvegarde | 35 |
| 3.2. Modèles de gestion possibles | 36 |
| 3.2.1. Système moderne à points | 37 |
| 4. L'initiative populaire de l'UDC | 38 |
| 4.1. Le texte de l'initiative | 38 |
| 4.2. Explication du texte de l'initiative | 39 |
| 5. Réponses aux contre-arguments et questions | 43 |



La démesure nuit à la Suisse

**Stopper
l'immigration
massive OUI**

Contrôler l'immigration - OUI à l'initiative populaire "Contre l'immigration de masse"

Depuis toujours, la Suisse a accueilli généreusement, mais de façon contrôlée, des travailleurs étrangers en leur offrant une perspective professionnelle. Toutefois, depuis 2007, le nombre des immigrants a dépassé chaque année d'environ 80 000 celui des émigrants. En une année, ce phénomène entraîne un accroissement de la population équivalant au nombre d'habitants de la ville de Lucerne, et même, en deux ans, à celui de la ville de Genève. Chaque année, cet accroissement de la population requiert une surface d'habitat et d'infrastructure de la taille de 4560 terrains de football. Depuis l'année dernière, la Suisse compte pour la première fois plus de 8 millions d'habitants - si l'immigration n'est pas contrôlée, la barre des 10 millions sera atteinte dans une vingtaine d'années.

Les conséquences de cette évolution funeste sont clairement perceptibles au quotidien: chômage en augmentation (le taux de chômage frôle les 8% parmi les étrangers), trains bondés, routes saturées, loyers et prix des terrains en hausse, perte de précieuses terres agricoles, pression sur les salaires, criminalité étrangère, abus en matière d'asile, perte de l'identité culturelle à la tête de nos entreprises, forte proportion d'étrangers à la charge de l'aide sociale et d'autres assurances sociales.

L'immigration incontrôlée d'aujourd'hui menace notre liberté, notre sécurité, le plein emploi, la beauté de nos paysages et en fin de compte notre prospérité. L'initiative ne demande ni le gel de l'immigration, ni la dénonciation des accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE). Elle charge cependant le Conseil fédéral de mener de nouvelles négociations avec l'UE au sujet de la libre circulation des personnes et donc de la régulation et du contrôle autonomes de l'immigration. C'est une initiative raisonnable et modérée.

Engagez-vous pour que la Suisse conserve sa précieuse indépendance et dites OUI à l'initiative populaire contre l'immigration de masse.

1. Situation de départ: comment en est-on arrivé à cette immigration de masse?

Depuis toujours de nombreuses étrangères et de nombreux étrangers ont cherché en Suisse une nouvelle patrie – comme réfugiés ou comme personnes en quête de travail. La Suisse est un pays sûr et stable. Grâce à ses conditions-cadres libérales, elle a de surcroît généré une économie florissante et un niveau de vie élevé. Ces avantages attirent des étrangers aux motivations très diverses. C'est bien pour cette raison que la Suisse a toujours accueilli généreusement, mais aussi de manière contrôlée, les travailleuses et travailleurs étrangers en leur offrant une perspective professionnelle et personnelle. Dans la mesure de ses possibilités, la Suisse a aussi accordé l'asile à d'innombrables réfugiés et à leurs familles. C'est à juste titre que la tradition humanitaire est reconnue dans le monde entier.

1.1. La Suisse ne peut plus gérer l'immigration

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la pleine libre circulation des personnes en 2007, la Suisse a réglé l'immigration par le biais de contingents et de plafonds dans le droit des étrangers. Elle était aussi seule compétente pour l'attribution de visas et le contrôle de ses frontières jusqu'à son intégration dans l'espace Schengen en décembre 2008.

L'économie, y compris l'agriculture, pouvait autrefois recruter de la main-d'œuvre étrangère dans le monde entier en fonction de la situation et des perspectives économiques. Dans le cadre d'un processus parfaitement rodé, la Confédération et les cantons fixaient les plafonds de l'immigration en tenant compte des besoins de l'économie. C'est d'ailleurs toujours le cas pour les ressortissants des pays non membres de l'UE/AELE. En adhérant au système de la libre circulation des personnes, qui l'a forcée à abandonner le contingentement de l'immigration, la Suisse a renoncé en 2007 aux instruments lui permettant de gérer le nombre d'immigrants. Depuis, **la statistique de l'immigration explose**. Les chiffres sont connus. Durant l'année-record 2008, la Suisse a accordé 157 271¹ nouvelles autorisations de séjour et d'établissement. En cinq ans seulement, la Suisse a connu une immigration nette de 383 000 personnes, soit l'équivalent de la population de la ville de Zurich. Une image pour illustrer ce propos: année après année, la Suisse établit sur son Plateau une nouvelle ville de la taille de celle de St-Gall. Et on ne voit pas quand ce développement va se terminer. Il est impossible de prédire aujourd'hui si la Suisse comptera dans vingt ans huit, dix ou douze millions d'habitants. Voire d'avantage. Même l'Office fédéral de la statistique compte dans certains scénarios avec une dizaine de millions d'habitants dans un proche avenir. Cette immigration de masse risque non seulement de produire une pénurie au niveau des infrastructures et des ressources, mais provoque aussi un changement des valeurs traditionnelles. D'une part, la Suisse accueille de plus en plus de personnes provenant de pays centralisées, étatistes, antilibéraux ou musulmans et, d'autre part, les craintes d'éviction encouragent les idées socialistes et étatistes². **Conclusion: l'immigration actuelle n'est plus supportable pour la Suisse en termes quantitatifs et culturels.**

Le fait est qu'on a fait venir ces dernières années, faute de limitations contraignantes, un nombre excessif d'étrangers pour répondre à des besoins à court terme de certaines entreprises et branches. Les conséquences pour l'économie globalement, les effets culturels, sociaux et politiques de ce procédé ont été ignorés, parce que les entreprises défendent – c'est compréhensible – leurs propres intérêts et non pas ceux de l'ensemble de la Suisse. Il est grand temps de réviser ce mode de penser, faute de quoi la démesure actuelle aura des effets nocifs pour tous – également pour l'économie – à moyen et à long terme.

¹ Source: Office fédéral de la migration

² Pr ex., revenu de base sans condition, initiative pour des salaires minimums, initiative 1:12, projets de réglementation du marché du logement, extension des mesures d'accompagnement, etc.

1.2. La Suisse a besoin de la main-d'œuvre étrangère

Il est capital pour l'économie de pouvoir faire venir la main-d'œuvre dont elle a besoin, si celle-ci n'est pas disponible sur le marché du travail national. Mais il est tout aussi important que ces travailleurs quittent à nouveau le pays lorsqu'ils n'ont plus d'emploi. La Suisse n'a par principe pas besoin d'accord international pour faire entrer de la main-d'œuvre étrangère. Les conditions de travail en Suisse sont si attrayantes que l'économie helvétique trouvera toujours les spécialistes ainsi que les travailleurs qualifiés ou non qualifiés qui viennent avec plaisir travailler et vivre dans notre pays. Jusqu'à l'introduction de la libre circulation des personnes, l'immigration était limitée par des plafonds et des contingents. Tel est d'ailleurs toujours le cas pour les ressortissants des pays non membres de l'UE/AELE. Gérer et contrôler l'immigration signifie forcément aussi la limiter. L'initiative populaire "contre l'immigration de masse" exige que la Suisse retrouve les instruments lui permettant de gérer l'immigration. **Il faut que la Suisse puisse à nouveau gérer de sa propre autorité l'entrée des étrangers et des étrangers.** Elle doit à cet effet fixer des plafonds annuels pour l'octroi d'autorisations de séjour. Toute possibilité de contourner cette obligation doit être exclue, mais il faut réduire au strict minimum les obstacles administratifs pour les entreprises. Le texte de l'initiative stipule donc que toutes les catégories d'étrangers – également les frontaliers et le domaine de l'asile – soient incluses dans la gestion de l'immigration.

1.3. Qui a le droit de venir en Suisse?

La fixation de plafonds et de contingents soulève évidemment la question des critères selon lesquels ceux-ci peuvent être exploités. L'initiative ne peut régler ce point en détail. Unique principe à inscrire dans la Constitution: **l'immigration n'est possible que si elle est dans l'intérêt de l'économie globale de la Suisse et en respectant la priorité des Suissesses et des Suisses sur le marché du travail.** L'initiative fixe également les règles fondamentales pour l'octroi d'une autorisation de séjour: l'employeur suisse doit offrir un emploi; seules les personnes qui peuvent (et veulent) réellement s'intégrer sont admises à immigrer et à vivre en Suisse; enfin, les immigrants doivent pouvoir faire état d'une base existentielle suffisante et indépendante. Cette liste n'est pas exhaustive et devra être complétée par la législation d'exécution (par exemple, par une réglementation pour les immigrants exerçant une activité lucrative indépendante). Un des grands avantages de cette réglementation est qu'elle ne fait pas de différence entre les étrangers européens ou provenant d'autres régions du monde. Si un spécialiste américain répond aux critères d'immigration, il aura les mêmes chances que, par exemple, un Européen de l'Est. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Les entreprises helvétiques recevraient ainsi la possibilité de recruter les meilleurs professionnels du monde entier. Cette initiative offre aussi suffisamment de marge de manœuvre pour, par exemple, introduire une sorte de statut de saisonnier ou des autorisations de séjour de courte durée pour certaines branches comme le bâtiment et l'agriculture. Ce projet offre donc assez de souplesse pour une application favorable à l'économie. Pour fonctionner, ce système a cependant besoin d'un marché du travail flexible et d'une administration efficace. L'UDC s'engage pour les deux principes. Ces conditions-cadres sont indispensables à l'économie suisse afin qu'elle reste compétitive et performante. Elles comprennent cependant aussi des mesures efficaces contre l'immigration de masse.

1.4. Pourquoi les étrangers veulent-ils travailler en Suisse?

La Suisse a une longue tradition d'accueil de main-d'œuvre étrangère. Elle attire les personnes en quête de travail, car ses entreprises offrent de nombreux emplois intéressants, notamment dans les technologies de pointe, dans la science et la recherche. Les possibilités de formation et de perfectionnement sont également excellentes, les infrastructures sont extrêmement performantes, le système politique et économique est stable. A ces qualités s'ajoutent un niveau de vie élevé, la sécurité et de bonnes écoles pour les enfants. Bref,

l'économie suisse peut toujours compter sur une main-d'œuvre étrangère suffisante en qualité et en nombre sans avoir besoin pour cela d'accords internationaux. Ces avantages, qui sont à la base d'une économie florissante et d'une bonne croissance économique, expliquent l'arrivée en force des étrangers. Il est en revanche absurde **d'inverser ce propos en affirmant que c'est grâce à l'immigration et à la libre circulation des personnes que la Suisse est dans une bonne situation économique**. L'immigration est provoquée par une économie saine et non l'inverse. La Suisse se portait déjà fort bien avant la libre circulation des personnes et elle pouvait compter sur un nombre suffisant d'immigrants.

1.5. Scénarios démographiques

La population résidente permanente de la Suisse comptait **fin juin 2013 8,09 millions de personnes**³. Elle a augmenté de 1,3 million de personnes depuis 1990. Sur mandat du Conseil fédéral et en collaboration avec d'autres services fédéraux, l'Office fédéral de la statistique (OFS) établit périodiquement depuis 1984 des scénarios sur le développement de la population suisse. Voici quelques-uns de ces pronostics.

En 2010, l'OFS a publié ses estimations concernant le développement démographique de la Suisse jusqu'en 2035. Trois scénarios de base ont été calculés. Pronostic de référence, le "**scénario moyen**" prolonge le développement de ces dernières années en tenant compte des tendances observées depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation des personnes conclu avec l'UE. Le "**scénario élevé**" repose sur une combinaison d'hypothèses favorisant la croissance démographique alors que le "**scénario bas**" combine les hypothèses ralentissant la croissance démographique.

Populations résidentes en permanence selon les trois scénarios de base (calculés en 2010)⁴

| A la fin de l'année, en millions | | | | | | | |
|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2010 | 2013 | 2015 | 2020 | 2025 | 2030 | 2035 |
| Scénario "élevé" | 7.878 | 8.155 | 8.329 | 8.765 | 9.173 | 9.533 | 9.858 |
| Scénario "moyen" | 7.857 | 8.048 | 8.155 | 8.402 | 8.596 | 8.738 | 8.838 |
| Scénario "bas" | 7.833 | 7.927 | 7.959 | 7.996 | 7.969 | 7.888 | 7.761 |

En observant les résultats provisoires du comptage de la population fin juin 2013, on constate que les 8,09 millions dénombrés au milieu de l'année dépassent déjà sensiblement le scénario "moyen". La population a augmenté de 46 200 personnes en six mois. A la fin de l'année, elle aura sans doute atteint exactement le chiffre prévu au scénario "élevé", à savoir 8,155 millions d'habitants. Faute de mesures de correction, tout porte donc à penser qu'il faut désormais compter avec le scénario "élevé". Les chiffres effectifs seront peut-être même plus élevés.

Conclusion : Il faut donc partir de l'hypothèse que la population de la Suisse atteindra quelque 10 millions de personnes en 2035 si l'immigration n'est pas gérée de manière ciblée. Déclenchée par une immigration de masse, cette croissance démographique massive n'est supportable ni quantitativement, ni culturellement. Le chapitre 2 éclaire en détail cet aspect.

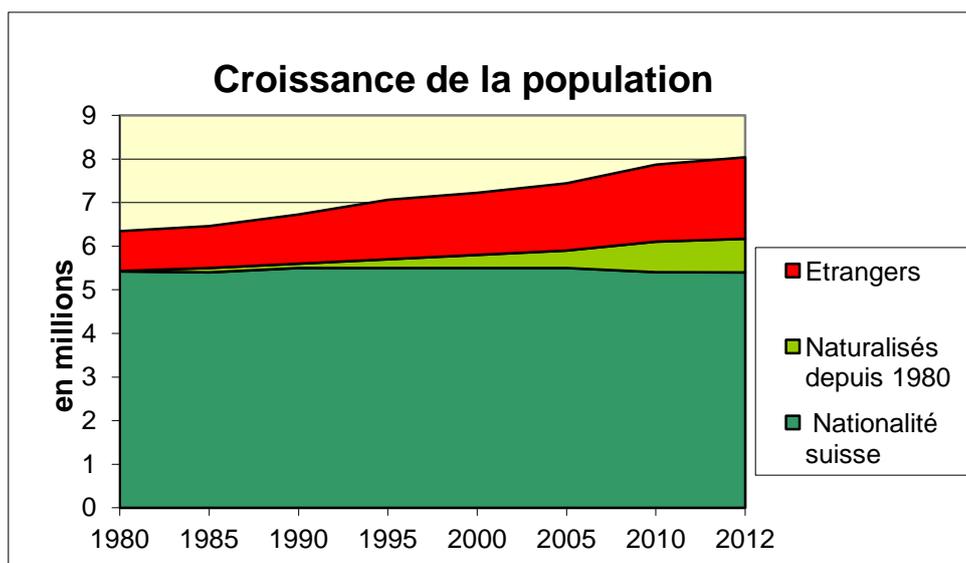
³ Source: données mensuelles et trimestrielles provisoires. Office fédéral de la statistique. Cf.: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/01/02/blank/key/bevoelkerungsstand/01.html>

⁴ Source: scénarios du développement démographique des cantons suisses 2010-2035, OFS.

1.6. L'immigration de masse est la cause de la croissance démographique

La croissance démographique des années passées et sans doute aussi à venir a pour l'essentiel une cause: l'immigration de masse, notamment depuis l'introduction de la libre circulation des personnes. On s'en rend clairement compte en observant la manière dont la composition de la population a évolué depuis 1980. Entre cette année-là et 2012, **le nombre d'étrangers vivant en Suisse a augmenté de plus de 956 000**. Celui des Suisses a progressé de 747 000, car durant cette période **771 000 étrangers ont été naturalisés**.

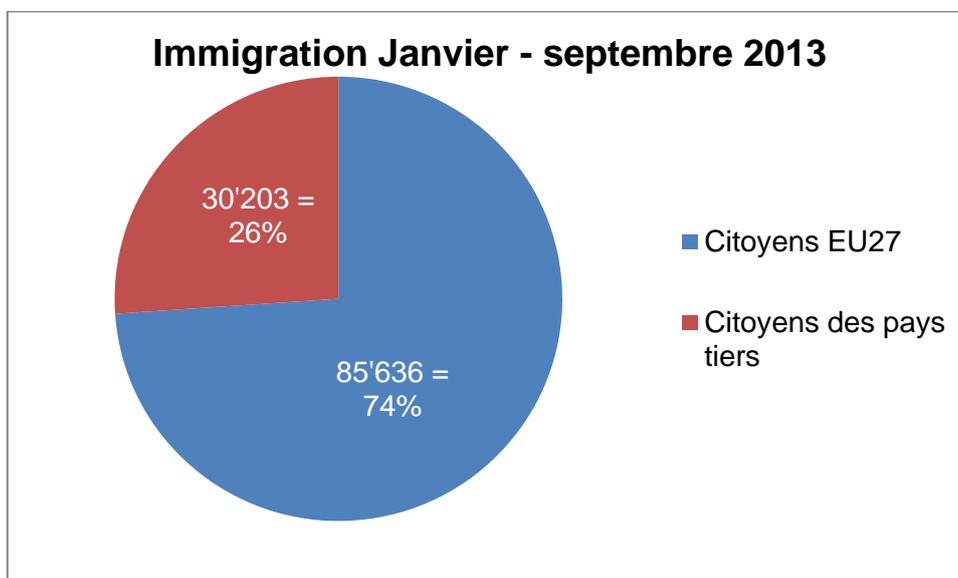
Ces chiffres indiquent clairement que l'augmentation de la population suisse est due presque exclusivement à l'immigration. Quant à l'accroissement de la population suisse, il est presque uniquement la conséquence des naturalisations. Sans ces dernières, le nombre de Suisses serait même en baisse. Le graphique suivant illustre ce développement.



L'immigration que la Suisse a connue en 2008 était la plus élevée depuis les années 60. Mais contrairement aux saisonniers de l'époque, la nouvelle génération d'immigrants ne quitte que rarement la Suisse en cas de perte de l'emploi. L'immigration et le bilan migratoire ont certes légèrement baissé entre 2009 et 2012, mais ils sont tout de même demeurés à un niveau élevé malgré la situation économique difficile. En 2012, l'immigration a de nouveau le niveau le plus élevé depuis 2008 (Source : ODM).

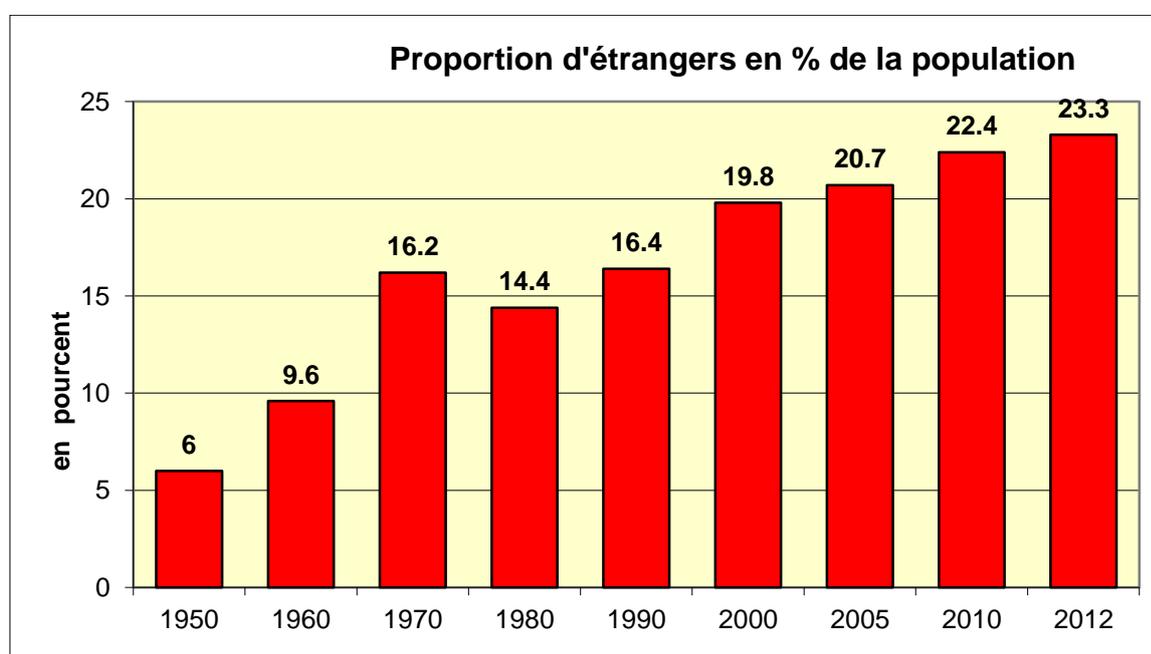
| Année | Immigration | Emigration | Bilan |
|-------|-------------|------------|--------|
| 1997 | 72'800 | 63'778 | 9'022 |
| 1998 | 74'976 | 59'318 | 15'658 |
| 1999 | 85'870 | 58'150 | 27'720 |
| 2000 | 87'489 | 55'807 | 31'682 |
| 2001 | 101'393 | 52'747 | 48'646 |
| 2002 | 104'959 | 54'310 | 50'649 |
| 2003 | 99'183 | 54'002 | 45'181 |
| 2004 | 101'794 | 55'837 | 45'957 |
| 2005 | 100'408 | 58'552 | 41'856 |
| 2006 | 108'777 | 62'609 | 46'168 |
| 2007 | 146'877 | 67'961 | 78'916 |
| 2008 | 167'261 | 68'190 | 99'071 |
| 2009 | 142'039 | 70'127 | 71'912 |
| 2010 | 143'999 | 79'196 | 64'803 |
| 2011 | 151'132 | 76'994 | 74'138 |
| 2012 | 153'935 | 80'648 | 73'287 |

La statistique des étrangers de fin 2013 indique clairement que le bilan migratoire est reparti à la hausse en 2013. **A la fin de cette année, le bilan s'établira sans doute à un plus de 80 000, soit le deuxième niveau le plus élevé depuis l'année record 2008.** Ce développement s'explique en premier lieu par l'immigration croissante et l'émigration stagnante. Depuis la levée des contingents en 2007, l'immigration a explosé, notamment en provenance de l'UE. Et, contrairement aux déclarations du Conseil fédéral, le nombre d'immigrants provenant d'Etats tiers (non UE) n'a pas baissé.



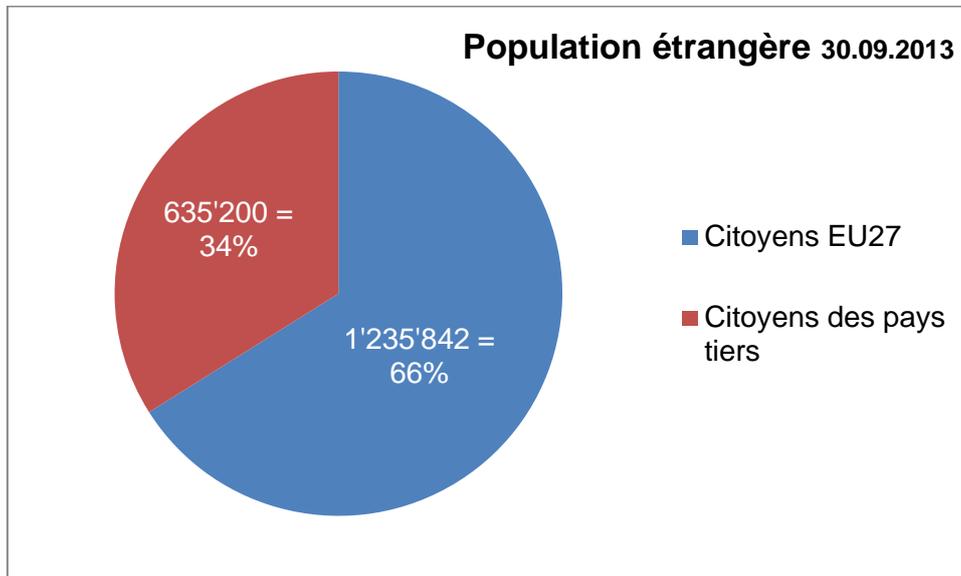
Chiffres de l'immigration (l'émigration non inclus) Source : Bulletin d'immigration, ODM

Conséquence: malgré un fort taux annuel de naturalisations, la proportion d'étrangers a battu chaque année un nouveau record. Elle était de 23,3% fin 2012.

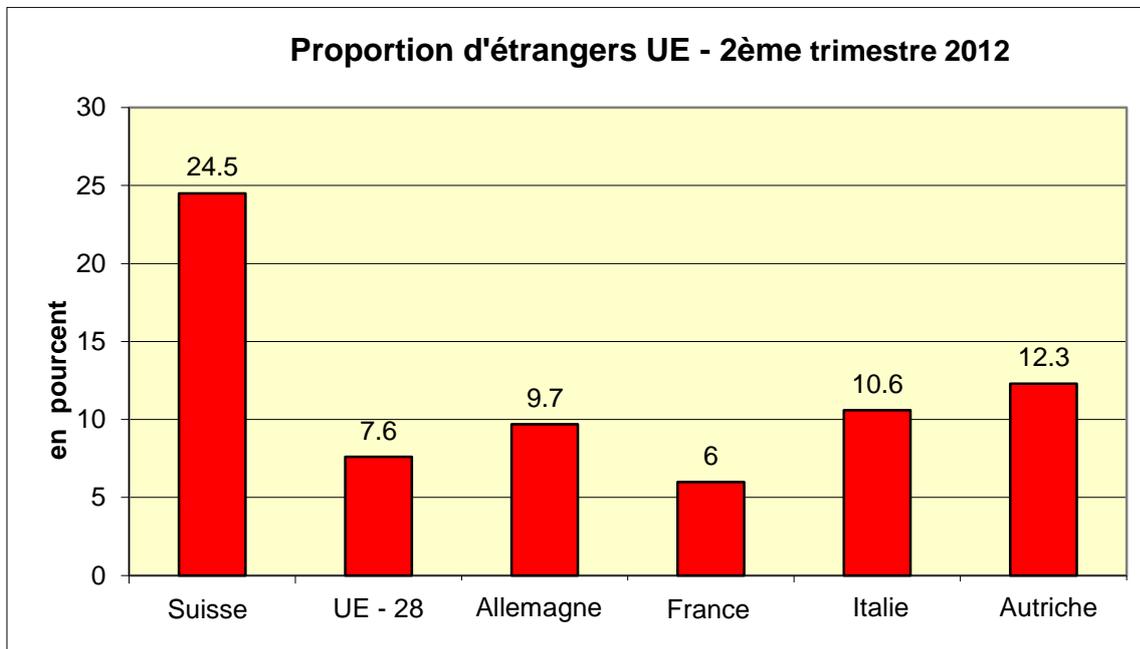


Source: OFS

En comparant la proportion d'étrangers dans la population active à celle des pays voisins, on constate que la Suisse prend largement la tête du classement international selon ce critère.



Source : Bulletin d'immigration, ODM, 30.09.2013



Quelle: BFS

A ces statistiques officielles des étrangers, il faut ajouter un nombre inconnu de personnes séjournant illégalement en Suisse. Selon diverses estimations, le nombre de ces **"sans papier"** se situe entre 90 000 et 300 000. Diverses villes suisses, romandes notamment, les laissent agir à leur guise alors qu'ils n'ont pas d'autorisation de séjour. Au lieu de renvoyer enfin rigoureusement ces clandestins, les autorités accroissent même les droits des clandestins. Ces deniers n'ont pas de permis de séjour et n'existent pas statistiquement en Suisse, mais ils ont droit à l'assurance-maladie et même à la réduction des primes. On leur permet de suivre l'école et de faire un apprentissage professionnel. Cette politique hautement contestable empêche toute application sérieuse du droit des étrangers et ridiculise les étrangers qui s'annoncent conformément à la loi.

Conclusion: les conséquences de l'ouverture des frontières et de l'immigration de masse sont graves. La place commence à manquer en Suisse. Durant les cinq ans écoulés, le nombre d'immigrants a dépassé de plus de 383 000 celui des émigrants. Ce bilan correspond à peu près à la population de la Ville de Zurich ou du Canton de Lucerne. En 2012, l'immigration nette a dépassé 73 000 personnes, soit l'équivalent de la population des cantons d'Uri et de Glaris réunis.

2. Conséquences de l'immigration de masse

2.1. Que signifient 80 000 nouveaux immigrants par an?

Dans la moyenne des cinq dernières années, le solde migratoire moyen annuel est d'environ 80 000 personnes supplémentaires. Traduit en une image, ce chiffre signifie que chaque année on crée une ville de la taille de Lucerne ou de St-Gall et que tous les deux ans s'ajoute un canton comme celui de Neuchâtel. Que cela signifie-t-il concrètement pour l'approvisionnement, les infrastructures, etc.?

80 000 immigrants déclenchent chaque année les besoins suivants⁵:

- une surface d'habitation de la taille de 4'560 terrains de football (norme FIFA)
- 34 500 logements
- 163 médecins dans le seul secteur ambulatoire
- 3 hôpitaux ou 384 lits d'hôpital
- 600 infirmières et infirmiers
- 42 dentistes
- 300 classes d'école
- 500 enseignants
- 72 écoles et écoles maternelles
- 42 000 voitures de tourisme
- 62 bus
- 630 400 000 kWh d'électricité ou 20% de la production de la centrale nucléaire de Mühleberg ou (selon le nombre d'heures de fonctionnement) 120 à 200 éoliennes
- 194 millions de personnes-kilomètres sur le chemin de fer ou 790 000 fois le trajet Berne-Zurich aller-retour
- 752 millions de personnes-kilomètres en voiture de tourisme sur la route ou plus de 2 millions de fois le trajet Genève-Romanshorn

Conclusion: il est incontestable que la Suisse a besoin de main-d'œuvre étrangère, mais si celle-ci continue d'affluer dans les mêmes proportions que ces dernières années et si les immigrants font aussi venir leur famille, il faut augmenter massivement les ressources. Cela signifie par exemple qu'une partie importante des immigrants sont nécessaires pour occuper les postes supplémentaires imposées par l'immigration. La consommation de ressources et notamment d'énergie est aussi poussée à la hausse par l'immigration. Par exemple, les économies d'énergie faites par la population résidente sont annihilées par l'immigration.

2.2. Conséquences de l'immigration de masse pour la route et le rail

La croissance démographique rapide et incontrôlée de ces dernières années a eu des effets notables dans le domaine des transports. Tant la route que le rail atteignent aujourd'hui déjà les limites de leur capacité. Des milliers d'heures d'attente dans les bouchons, des trains bondés et une sensible augmentation des émissions nocives, voilà les conséquences de ce développement. Il en résulte des pertes économiques dépassant un milliard de francs alors que la forte sollicitation des infrastructures accroît les coûts d'entretien de ces équipements. Compte tenu de la croissance constante de la population et des transports de marchan-

⁵ Extrapolations de diverses statistiques officielles.

dises⁶, de même que du développement de la mobilité en général, il faut s'attendre à une progression plus rapide que prévu du trafic. Des pronostics de la Confédération annoncent une hausse massive d'ici à 2030:

| Hausse pronostiquée 2000-2030 (scénario de base)⁷ | Route | Rail |
|---|--------------|-------------|
| Trafic de personnes | + 20% | + 45% |
| Trafic de marchandises | + 35% | + 85% |

Il s'avère donc que l'agrandissement des infrastructures de transport est indispensable, mais le coût de cette opération est astronomique. On compte avec un montant d'environ 170 milliards de francs d'ici à 2030 pour les projets de transports routiers et ferroviaires, y compris les frais d'entretien. Ces chiffres confirment à eux seuls la nécessité de contrôler et de limiter l'immigration.

Un exemple pour illustrer ce propos: pour financer l'infrastructure ferroviaire, il est prévu d'augmenter encore les tarifs des transports publics. Parallèlement, le Conseil fédéral et les partis de gauche envisagent de relever les prix des carburants, d'une part à la suite de réformes fiscales écologiques, d'autre part, par le biais d'une augmentation des impôts sur les huiles minérales de 15 centimes par litre, si bien que globalement le prix du litre de carburant peut atteindre 3 francs dans le pire des cas. Parallèlement, des idées sont lancées pour faire passer le prix du litre à 5 francs, voire davantage, ce qui serait une charge insupportable pour la population et l'économie.

Conclusion: faute d'un aménagement extrêmement onéreux du rail et de la route, les infrastructures de transport suisses ne peuvent plus supporter une croissance incontrôlée de leurs usagers.

2.3. Conséquences de l'immigration de masse pour la consommation d'énergie

Des gros problèmes de capacité se poseront aussi dans l'approvisionnement électrique. Ils existent en fait aujourd'hui déjà, car la Suisse est depuis quelques années importatrice nette d'électricité. Dans un proche avenir, la Suisse devra non seulement se passer de ses trois plus anciennes centrales nucléaires (Beznau I et II, Mühleberg), mais aussi des contrats de fourniture avec la France. La Suisse s'approche à grands pas d'une authentique pénurie énergétique – d'autant plus vite que la constante électrification de divers domaines et le remplacement du pétrole par l'électricité génèrent des besoins supplémentaires. Des problèmes s'annoncent également pour les autres agents énergétiques. Malgré l'hiver doux de 2012 et nonobstant des constants gains de rendement, la consommation d'énergie finale a augmenté de 3,7% pour atteindre 882 280 terajoules.⁸ La croissance démographique est une des principales causes de l'augmentation de la consommation énergétique.

La consommation d'énergie finale augmentera aussi à la suite de l'abandon forcé du nucléaire voulu par le Conseil fédéral et le Parlement. Jamais en effet les énergies renouvelables ne permettront de compenser la production nucléaire qui couvre aujourd'hui près de 40% de la consommation. Pour combler cette lacune, il faudra sans doute recourir à des

⁶ A elle seule, la quantité de marchandises transportées par les Alpes suisses a atteint l'an passé 38,3 millions de tonnes net. 24 millions de tonnes ont été acheminées par le rail (+15,4%) et 14,3 millions de tonnes par la route (+6,9%). Source: DETEC

⁷ ARE (2006): Perspectives du trafic suisse de personnes jusqu'en 2030; ARE (2004): Perspectives du trafic suisse de marchandises jusqu'en 2030 – hypothèses et scénarios.

⁸ OFEN, extrait de la statistique énergétique globale de la Suisse 2012

agents énergétiques fossiles importés (le gaz, notamment), ce qui poussera encore une fois à la hausse, le bilan énergétique global.

Le remplacement de l'énergie nucléaire par d'autres agents énergétiques se répercutera aussi sur les prix. Selon les déclarations de la Confédération, il faut compter avec un coût d'environ 200 milliards de francs pour la transformation du système énergétique d'ici à 2050. Ce calcul ne tient même pas compte des effets de la croissance démographique incontrôlée!

Les prix de l'électricité augmenteront de toute manière dans les années à venir en raison des nouvelles taxes et redevances et de l'augmentation de la demande.⁹ L'abandon du nucléaire les ferait littéralement exploser: à elle seule, l'industrie prévoit des coûts annuels supplémentaires de 5 à 7,5 milliards de francs. Conséquences: une suppression massive d'emplois, notamment dans les branches de l'acier, du ciment et du recyclage qui seraient le plus durement touchées par ce développement.

Conclusion: il ne sert à rien de faire économiser l'électricité à la population résidente si, parallèlement, chaque année la population suisse s'accroît de l'équivalent de la ville de St-Gall, faisant augmenter la consommation d'électricité de quelque 630 millions de kWh, soit 20% de la production annuelle de la centrale nucléaire de Mühleberg.

2.4. Conséquences de l'immigration de masse pour le marché du logement et l'aménagement du territoire

D'autres problèmes touchent à l'aménagement du territoire. L'explosion de la croissance démographique entraîne forcément une augmentation de la demande de logements. Le parc de logements vides dans les villes est quasiment au niveau zéro et la construction de nouveaux logements, bien que très active, ne peut pas suivre ce développement.¹⁰ La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire impose de surcroît une réduction des zones à bâtir, d'où une pression supplémentaire sur le prix.

L'augmentation massive des prix des loyers, notamment dans les villes, dans le courant de ces dernières années est le résultat de ce développement. Cette hausse est particulièrement bien illustrée par la statistique des prix des appartements en propriété par étage. Jusqu'en 2001, ces prix étaient stables, voire en légère baisse. Ils sont repartis à la hausse parallèlement à la progression de l'immigration, soit de 49%¹¹ en moyenne suisse jusqu'en 2010. Dans la région zurichoise, les prix se sont même accrus de 57%. Ils ont plus que doublé dans le bassin lémanique. Depuis 2007, le prix moyen d'un appartement de 4 à 5 pièces dans tout le Canton de Zurich a passé de 620 000 à 820 000 francs, un plus de 25% et cela à une époque de crise économique!¹²

Ce développement contraint un nombre croissant de Suisses à quitter les agglomérations pour s'installer en campagne dans l'espoir d'y trouver des logements financièrement supportables. Mais là aussi les loyers augmentent tout comme les prix de la propriété immobilière en raison de la forte demande. Preuve en est notamment une étude récente du Crédit

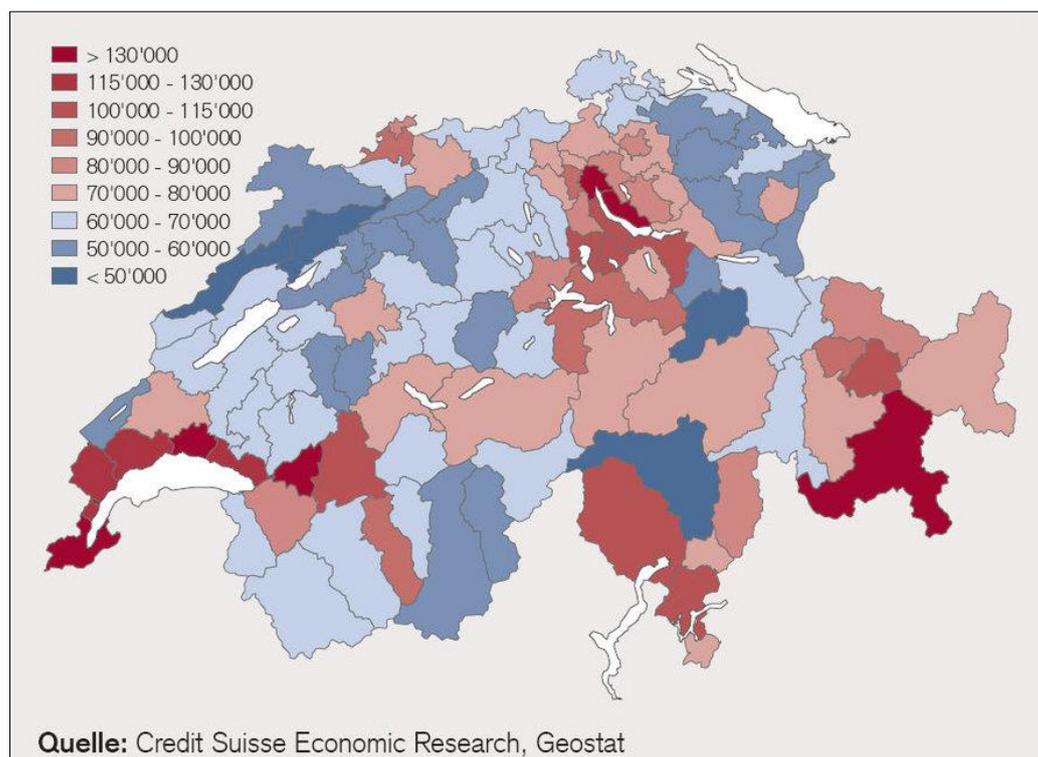
⁹ L'augmentation de la taxe pour l'injection d'électricité à prix coûtant de 0,6 ct./kWh à 1,5 ct./kWh est un exemple. Selon la stratégie énergétique 2050, cette taxe devrait passer progressivement à 2,3 ct./kWh. D'autres hausses proviendront de l'augmentation des redevances d'utilisation du réseau et de la décentralisation du réseau.

¹⁰ La proportion de logements vides demeure à un niveau exceptionnellement bas depuis des années et ne change guère. Elle était de 0,96% en 2013, chiffre en baisse de 0,1% par rapport à 2008. Source: recensement des logements vides, statistique des immeubles et logements (StatBL).

¹¹ Wüest&Partner, Immo-Monitoring 2010/2

¹² Office statistique du canton de Zurich 2013

Suisse sur le revenu nécessaire pour l'acquisition d'un logement. Cette analyse se fonde sur des principes conservateurs en termes de capacité financière (revenu annuel en francs):



Cet exode des régions chères vers les moins chères entraîne une foule d'autres problèmes, et notamment un **accroissement de la mobilité**. La durée moyenne de déplacement en Suisse était en 2011 de près de 90 minutes par personne.¹³ Il faut rappeler à ce propos que le projet de financement et d'aménagement des infrastructures ferroviaires (FAIF), que vient d'adopter le Parlement, réduit la déduction fiscale des frais de déplacement. C'est dire que la population est doublement pénalisée: d'une part, les distances parcourues par les pendulaires s'accroissent, d'autre part, la déduction fiscale des frais de déplacement baisse.

Ce développement favorise aussi la **dispersion de l'habitat** et, partant, la perte de terres cultivables, si bien que la Suisse dépend toujours plus des importations de produits alimentaires.¹⁴ Ce renchérissement a aussi des conséquences pour les entreprises. Nombre d'entre elles quittent les villes pour s'installer dans les quartiers extérieurs. Les projets en cours de réalisation à Bâle (tour Roche), Zurich (Prime-Tower) ou Berne (Wankdorf-City) confirment cette tendance et provoquent en fin de compte un trafic pendulaire supplémentaire qui exige des aménagements onéreux des infrastructures de transports publics. La transformation de surfaces de bureau libérées dans les centres urbains en appartements augmenterait certes la capacité de logement, mais elle ne change rien pour les citoyens moyens. Ces surfaces également sont occupées par de riches étrangers, si bien que la spirale des prix continue de tourner.

Exemple: en ville de Zurich, un appartement en PPE de taille moyenne coûte environ 60% de plus qu'il y a cinq ans.¹⁵ La pénurie de logements provoque une hausse des prix qui dépasse l'imaginable: une maison familiale acquise il y a un petit nombre d'années pour 3,5 millions de francs a été revendue pour 8 millions; un appartement de 4 pièces au rez-de-chaussée inférieur se vend pour près de 2 millions. Les prix des logements dans les nou-

¹³ Source: OFS, Mobilité des pendulaires en Suisse 2011

¹⁴ Actuellement, une surface égale à celle du lac de Walenstadt est chaque année recouverte de constructions en Suisse. La tendance est à la hausse. Source: étude Avenir Suisse 2010. Le degré d'auto-provisionnement de la Suisse par son agriculture n'est plus que de 60%.

¹⁵ Statistisches Amt des Kanton Zürich 2013

velles tours construites à Zurich sont encore plus fantaisistes: près de 5 millions de francs pour un appartement en attique de 235 mètres carrés! Si ce développement se poursuit, même des familles ayant un revenu élevé ne pourront plus acheter un logement en ville. Certaines communes non urbaines comme Pfäffikon (SZ) ou dans le bassin lémanique entre Morges et Genève connaissent un développement semblable.

Conclusion: de nombreuses Suissesses et de nombreux Suisses ne peuvent plus payer les prix énormes des loyers et des logements. Ce combat d'éviction et ce braquage de la patrie doivent être stoppés par une limitation de l'immigration.

2.5. Conséquences de l'immigration de masse pour l'environnement

Cette croissance démographique extrême a aussi des effets sur l'environnement. Plus d'habitants égale **plus d'émissions et plus de consommation de ressources**. Ces deux facteurs ont des conséquences concrètes pour la Suisse. Celle-ci s'étant engagée dans le cadre du protocole de Kyoto à réduire ses émissions de CO₂ de 8% d'ici à 2012 et par rapport au niveau de 1990, la forte augmentation de la population exige évidemment des mesures de réduction supplémentaires. Selon les calculs les plus récents, la Suisse n'atteindrait que d'extrême justesse les objectifs du protocole de Kyoto malgré les efforts importants qu'elle déploie. L'immigration démesurée que subit la Suisse a des effets environnementaux négatifs à tous les niveaux, qu'il s'agisse de protection de climat, de protection du paysage ou de protection de la nature.

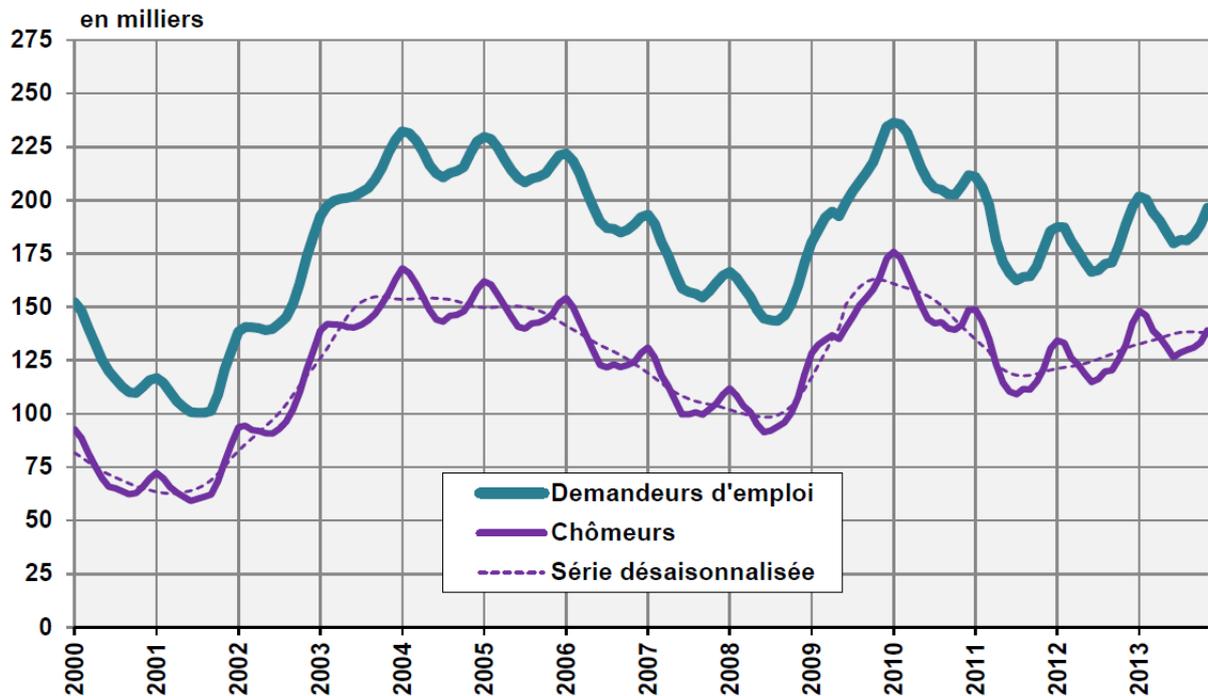
Mais au lieu d'intervenir contre l'immigration massive de ces dernières années, le Parlement préfère comme de coutume se débarrasser de ce problème aux frais des simples citoyens. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont en effet décidé de réduire les émissions de CO₂ de 20% jusqu'en 2020 et d'atteindre cet objectif uniquement par des mesures prises au niveau national. La taxe CO₂ sur les combustibles augmentera en 2014 déjà pour passer de 9 à 15 ct./litre d'huile de chauffage, soit une hausse de 66%. Des augmentations sont également prévues pour les carburants: d'une part, la surtaxe sur l'essence et le diesel progresserait de 50% pour passer à 45 ct./litre et la réforme fiscale écologique qui guette les consommateurs provoquera une hausse supplémentaire. Cette politique affaiblit non seulement l'économie et la consommation, mais pénalise de surcroît les personnes qui ont besoin de leur véhicule.

Conclusion: la hausse constante des taxes et redevances ainsi que la multiplication des interdictions ou mesures imposées par l'Etat ne sont certainement pas des moyens efficaces pour protéger le climat et l'environnement en Suisse. En lieu et place, il faudrait que la Suisse reprenne enfin le contrôle de l'immigration.

2.6. Conséquences de l'immigration de masse pour le marché du travail

2.6.1. Chômage

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) annonçait 139'073 chômeurs à la fin novembre 2013, soit 7'006 de plus (+5,3%) par rapport au mois correspondant de l'année précédente. En observant l'évolution du taux de chômage depuis 2000, on constate que depuis l'introduction de la libre circulation des personnes en 2002 le nombre de chômeurs n'est plus jamais retombé à son niveau de 2001 – même pas durant l'année de haute conjoncture 2008:



Source: SECO.

Les expériences de ces dernières années montrent que la main-d'œuvre supplémentaire immigrée en Suisse concurrence avant tout les étrangers travaillant déjà dans le pays et les évince du marché du travail. C'est arrivé par exemple dans le secteur hôtelier où des ressortissants d'ex-Yougoslavie ont été remplacés par des Allemands et autres ressortissants de l'UE. Souvent les nouveaux immigrants sont moins chers et mieux formés que les étrangers établis. Toutefois, ces derniers ne retournent cependant pas dans leur patrie après avoir perdu leur emploi, mais tombent d'abord à la charge de l'assurance-chômage, puis souvent à celle de l'aide sociale.

Alors que la part des étrangers à la population totale est de quelque 23%, elle est de 47% - donc plus que le double - au nombre de chômeurs enregistrés. Cette situation est également reflétée par le taux de chômage qui était en novembre 2013 de 2,3% chez les Suisses et de 6,2% chez les étrangers.¹⁶

Depuis la mise en vigueur de la libre circulation des personnes, les ressortissants de l'espace UE bénéficient d'un accès très facile non seulement au marché du travail suisse, mais aussi à l'assurance-chômage (AC). La durée de l'activité professionnelle à l'étranger est en effet ajoutée à la durée de cotisation en Suisse alors que le salaire assuré - donc la prestation de l'assurance - se base intégralement sur le revenu réalisé en Suisse si l'occupation a duré au moins quatre semaines. La proportion de bénéficiaires étrangers d'indemnités journalières varie depuis 2000 entre 41 et 45% en fonction des saisons.

Conclusion: la proportion d'étrangers parmi les chômeurs est sensiblement supérieure à celle des Suisses. Un étranger peut avoir exercé la majeure partie de son activité lucrative n'importe où dans l'UE, mais dès qu'il a travaillé quatre semaines en Suisse il a droit aux prestations complètes de l'assurance-chômage sur la base de son salaire suisse. Il bénéficie donc après quatre semaines seulement de cotisation des mêmes prestations AC qu'un Suisse après 12 mois de cotisation.

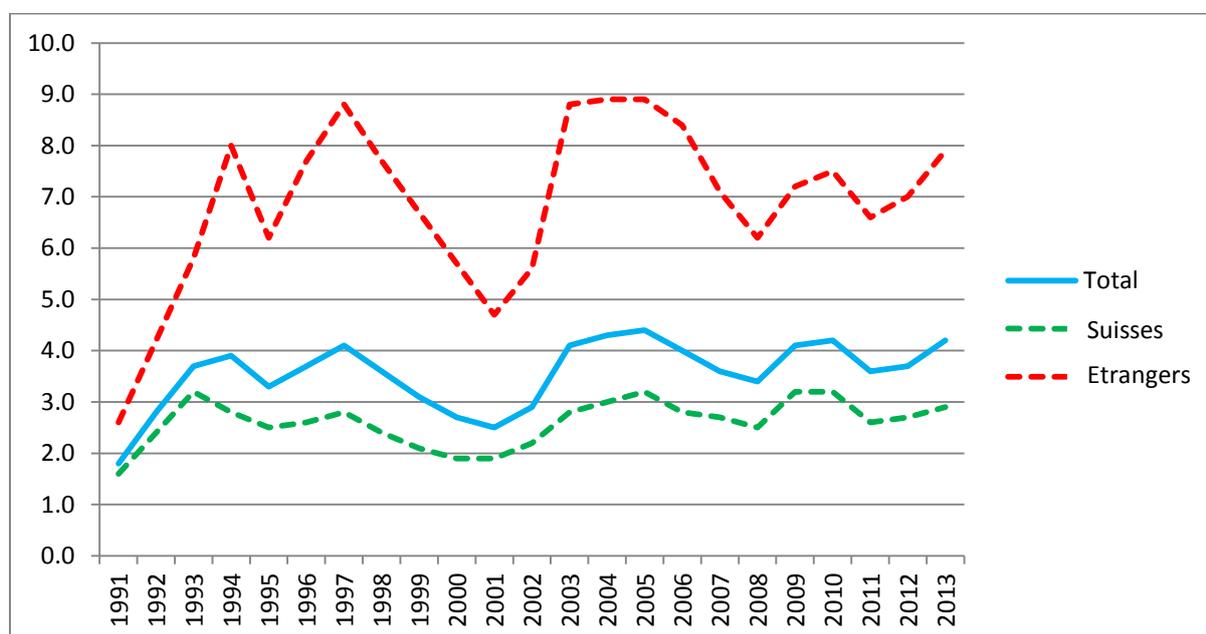
¹⁶ SECO: Situation sur le marché du travail.
<http://www.seco.admin.ch/themen/00374/00384/index.html>

2.6.2. Population active et taux de chômage

La statistique suisse du chômage ne révèle cependant qu'une partie du problème, car elle ne comprend pas toutes les personnes sans travail (par exemple, les chômeurs en fin de droit). La Confédération aime depuis quelques années mettre en évidence l'augmentation du nombre d'actifs en Suisse, mais elle tait soigneusement la progression du chômage qui est parfois massive. Les derniers chiffres comparables au niveau international sont pourtant effrayants: **en Suisse, plus d'un étranger sur sept provenant d'un pays non membre de l'UE est aujourd'hui au chômage** (situation à la fin du 3^e trimestre 2013). En l'espace d'un an, ce taux a passé de 11,7 à 15%. Mais le chômage est également élevé – environ 5,6% - chez les citoyens UE/AELE. En résumé, cela signifie qu'aujourd'hui environ 218 000 personnes sont en quête d'un emploi en Suisse, dont près de la moitié des étrangers.

Jamais durant les dix années précédant l'introduction de la libre circulation des personnes le chômage n'a été aussi élevé en Suisse (en considérant toujours le mois de juin). En juin 2002, donc juste avant la mise en place de la libre circulation des personnes, 48 700 étrangers étaient sans emploi en Suisse, aujourd'hui ils sont plus que deux fois plus nombreux, c'est-à-dire 100 000.

Taux de chômage¹⁷ 1991-2013:



Source: OFS

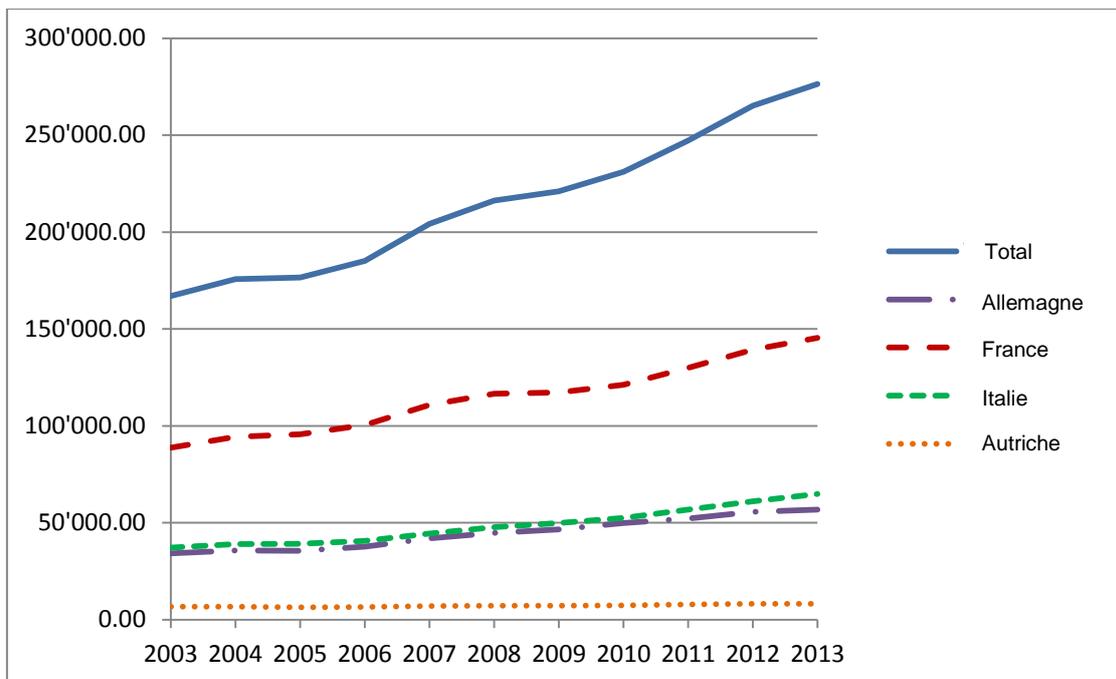
Il s'avère que le taux de chômage est massivement plus élevé chez les étrangers que chez les Suisses. Même durant la haute conjoncture de 2008, le taux d'étrangers au chômage dépassait 6%. Les effets extrêmement problématiques de l'immigration de masse sont particulièrement bien visibles dans ce domaine: fin août 2013, la population portugaise en Suisse a augmenté de près de 13 000 personnes par rapport à août 2012. Or, 9% des Portugais étaient au chômage fin juin 2013, ce qui constitue un total non-sens économique.

Conclusion: les taux d'activité et le taux de chômage révèlent que les nouveaux immigrants en provenance de l'UE évincent du marché du travail les étrangers vivant depuis plus longtemps en Suisse et provenant en majorité d'Etats non membres de l'UE. Un autre effet d'éviction se manifeste chez les personnes de plus de 50 ans qui sont remplacés par des citoyens UE de 30 ans coûtant moins cher aux employeurs.

¹⁷ Taux de chômage: nombre de chômeurs âgés de 15 à 65 ans pour 100 personnes actives (totalité des actifs et des chômeurs) de la population du même âge.

2.6.3. Frontaliers

Non seulement le nombre d'immigrants, mais aussi celui des frontaliers, donc des personnes habitant à l'étranger, mais travaillant en Suisse, a continuellement augmenté ces dernières années. Au deuxième trimestre 2013, le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative en Suisse a atteint **276 387 personnes**, chiffre en **augmentation de 105% (!) depuis 1999**. De plus en plus de pendulaires étrangers provenant d'Allemagne, de France et d'Italie viennent tous les jours en Suisse pour y travailler. Seul le nombre de frontaliers autrichiens est resté à peu près stable. La statistique des frontaliers établie par l'OFS illustre parfaitement ce constat:



Frontaliers étrangers selon le pays de résidence à chaque fois au 2^e trimestre de l'année. Source BFS.

Les cantons frontaliers sont évidemment les plus touchés par ce développement:

- un quart des salariés du Canton de Genève sont des frontaliers. Ils travaillent dans tous les secteurs – dans l'industrie, les arts et métiers, la santé et dans les organisations internationales. Chaque jour quelque 69 000 pendulaires franchissent la frontière entre la France et Genève, soit plus du double qu'il y a dix ans.¹⁸
- Au Tessin le nombre de frontaliers sur le marché du travail a presque doublé entre le début 2003 et le milieu de l'année 2013 pour passer de 32 560 à 58 631. Ce développement a provoqué un fort dumping salarial et l'éviction de nombreux travailleurs tessinois, même bien qualifiés. En juin 2013, l'émission "Rundschau" rendait compte de frontaliers italiens ayant un poste d'apprenti au Tessin alors qu'ils étaient déjà formés. Même comme apprentis, ils touchent en Suisse un salaire plus élevé que dans un emploi normal en Italie. Alors que de nombreux jeunes Tessinois ne trouvent pas de place d'apprentissage, des entreprises exploitent des "apprentis italiens" comme une main-d'œuvre bon marché.¹⁹

¹⁸ 2^e trimestre 2013 comparé à la fin 2002 (32 892). Source: statistique des frontaliers, OFS.

¹⁹ Cf.: SRF, Rundschau du 26.06.2013, <http://www.srf.ch/player/tv/rundschau/video/grenzzaenger?id=a90495e0-eab9-4feb-8534-4c3ee7e8952d>

Conclusion: l'augmentation du nombre de frontaliers exerce non seulement une pression sur les travailleurs suisses dans les cantons limitrophes, mais accroît également le nombre de personnes utilisant quotidiennement les infrastructures et ressources suisses. Il faut donc aussi prendre en compte les frontaliers dans la statistique démographique.

2.6.4. Faux indépendants

La libre circulation des personnes concurrence massivement les arts et métiers suisses. Les faux indépendants étrangers travaillant sur les chantiers suisses à des salaires de dumping représentent une menace croissante pour les entreprises indigènes. **Entre 2005 et 2011, le nombre d'indépendants provenant de l'UE, qui produisent des services en Suisse, a quadruplé!** En 2011 on comptait environ 21 000 indépendants contraints de s'annoncer pour obtenir une autorisation de séjour de 90 jours.²⁰ Les dispositions sur les salaires et conditions de travail minimales ne s'appliquent pas aux indépendants, car ceux-ci n'ont pas conclu un contrat avec un employeur au sens du droit du travail. Lorsqu'un producteur de services provenant de l'étranger s'annonce comme indépendant, alors qu'il est en réalité un travailleur détaché, il s'agit d'un faux indépendant. Grâce à l'astuce de la fausse indépendance, des entreprises étrangères peuvent contourner les réglementations qui s'appliquent dans le cadre des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes avec l'UE. Les mesures d'accompagnement introduites en 2013 pour lutter contre les faux indépendants (obligation de se documenter, sanctions contre les employeurs fautifs et entreprises détachant des employés, obligation d'annoncer les salaires, responsabilité solidaires des entreprises suisses) ont pour principal effet d'alourdir la bureaucratie et d'augmenter les coûts et les charges administratives des entreprises suisses sans résoudre réellement le problème de la fausse indépendance.

Conclusion: les arts et métiers suisses sont doublement désavantagés. Leur compétitivité est affaiblie, car les faux indépendants sont moins chers, et ils doivent payer des salaires plus élevés que les salaires de dumping payés à l'étranger. C'est à ce niveau précisément que se révèle l'utilité du système du contingentement que la Suisse a pratiqué jusqu'en 2001 sur tous son territoire et qu'elle applique toujours aux ressortissants d'Etat tiers.

2.6.5. La légende des immigrants UE hautement qualifiés

Le Conseil fédéral et l'administration ne cessent de clamer que seuls des immigrants hautement qualifiés arrivent en Suisse grâce à la libre circulation des personnes. Ils enjolivent grossièrement la situation réelle. Le fait est que seul un petit pourcentage de ressortissants immigreront en Suisse depuis l'UE pour occuper des postes exigeant de hautes qualifications. Pour cacher cette réalité, la statistique officielle se base sur les diplômes annoncés par les immigrants. Rien d'étonnant dans ces conditions que les immigrants provenant de pays ayant un taux de maturité de 50% (France), voire de 80% (Italie) sont nombreux à présenter un baccalauréat. Ces chiffres illustrent uniquement la différence entre les systèmes de formation européens, mais ne disent rien des postes que ces immigrants occupent finalement en Suisse. De plus ces statistiques sont imprécises et se basent notamment sur les déclarations personnelles des immigrants qui sont fréquemment lacunaires.

Mais on cherche aussi en vain un lien de cause à effet entre les diplômes des immigrants et la libre circulation des personnes. En réalité, la statistique reflète la tendance générale aux diplômes supérieurs qui est aussi un résultat du développement démographique. Les jeunes personnes disposent toujours en théorie de diplômes supérieurs alors que leurs aînés quittent le processus du travail avec des formations d'un niveau inférieur. Les diplômes des im-

²⁰ Rapport FlaM du 27 avril 2012 „Application des mesures d'accompagnement pour la libre circulation des personnes Suisse – Union européenne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/26701.pdf>

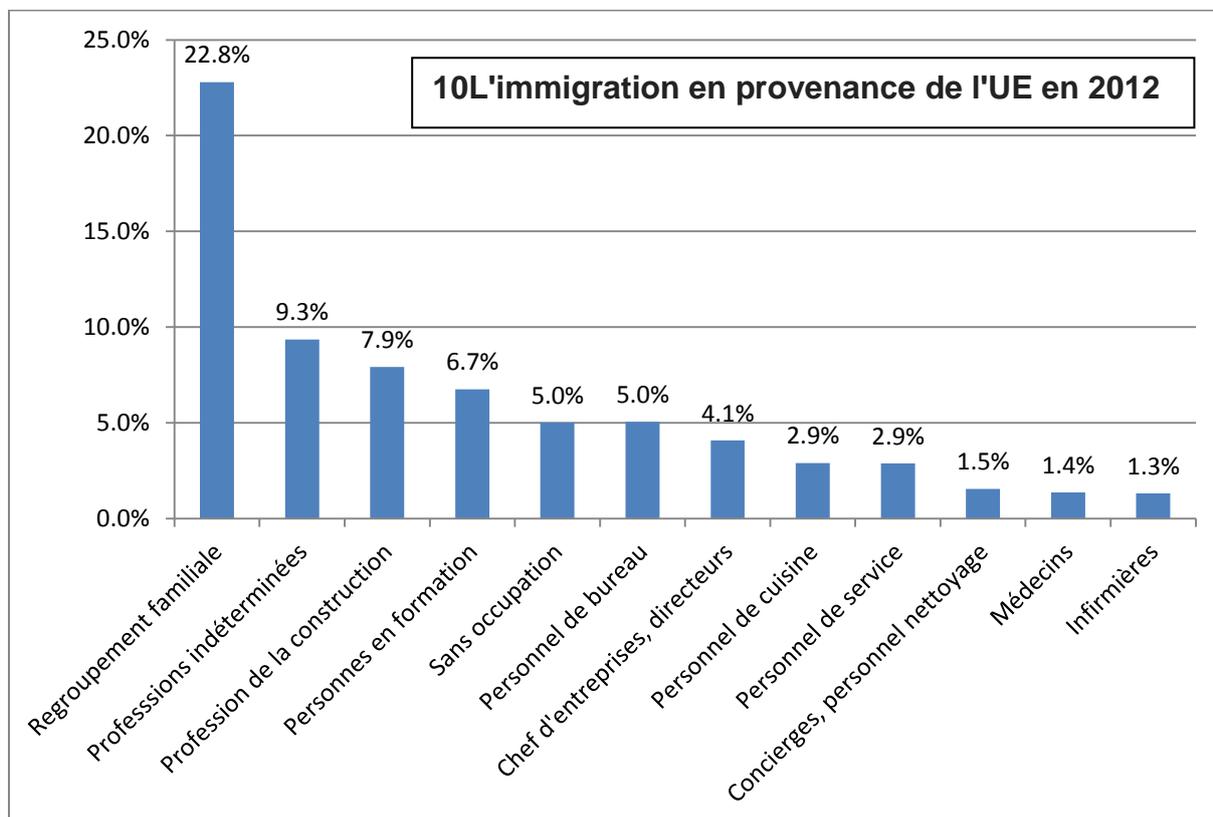
migrants en provenance de l'UE et d'Etats tiers ont connu un développement semblable. Même avant l'institution de la libre circulation des personnes les étrangers provenant de l'UE avaient des diplômes supérieurs et c'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui. La comparaison des diplômes des immigrants avant et après la libre circulation des personnes est donc déplacée et ne sert qu'à tromper l'opinion publique.

Niveau de formation des immigrants

| | Total étrangers | | UE27/AELE | | Etats tiers | |
|---------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Juin 1994 - mai 2002 | Juin 2002 - mai 2011 | Juin 1994 - mai 2002 | Juin 2002 - mai 2011 | Juin 1994 - mai 2002 | Juin 2002 - mai 2011 |
| Min, degré sec. II | 70% | 83% | 74% | 86% | 63% | 73% |
| Degré tertiaire | 38% | 50% | 48% | 53% | 22% | 40% |

La propagande trompeuse de la Confédération concernant la qualification prétendument élevée des immigrants est définitivement démasquée quand on observe **les métiers qu'occupent finalement les immigrants provenant de l'UE**. Pour commencer, il faut rappeler que près de 23% des immigrants UE entrés en Suisse en 2012, soit 23 779 personnes, ont bénéficié du regroupement familial. 5 230 autres n'exerçaient pas d'activité lucrative en Suisse. A en croire les chiffres officiels, les cantons auraient attribué en 2012 **plus de 4000 autorisations de séjours à des ressortissants UE en quête d'un emploi**. Une partie de ces personnes touchent même l'aide sociale en Suisse! 6,7% des immigrants (7 039 personnes) sont venus en Suisse à des fins de formation et de perfectionnement.

En analysant le groupe de personnes ayant effectivement une activité lucrative, les 9,3% d'"activités professionnelles non définissables" arrivent en première position. Il s'agit d'un méli-mélo des métiers qui vont du manoeuvre au tôlier en passant par le conseiller en communication. Viennent ensuite les professions de la construction avec 7,9%, les employés de commerce et métiers de bureau avec 5%, suivis par les "chefs d'entreprise et directeurs". Puis on trouve les métiers du bâtiment principal, le personnel de cuisine et de service, les concierges, les nettoyeurs de locaux et d'immeuble. Les médecins et les infirmières représentent à peine 1,4% (1 426 médecins) ou 1,3% (1 269 infirmières) des immigrants provenant de l'UE. Tout au fond de la statistique on trouve 464 autorisations de séjour pour les informaticiens/analystes et 183 autorisations (0,2%) pour des ingénieurs en informatique. Les 42 ingénieurs-mécaniciens et ingénieurs en processus ne viennent qu'au 145^e rang, derrière les repasseuses/blanchisseuses, journalistes et vigneron.



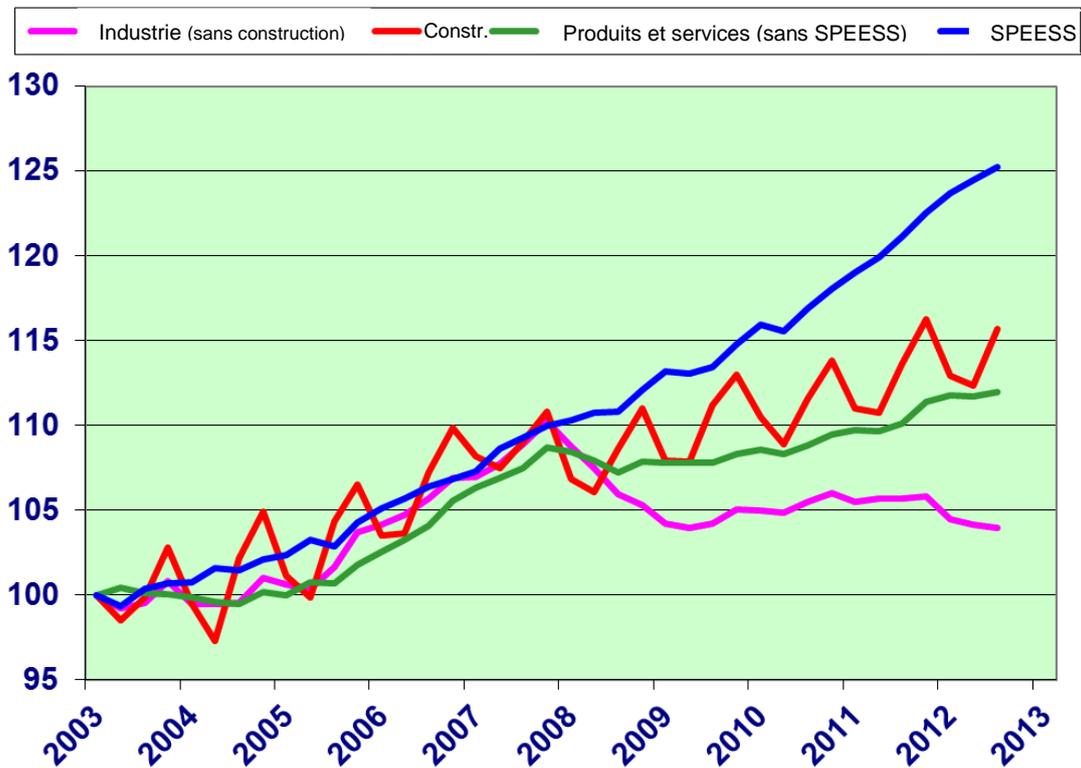
Source: ODM

Conclusion: il s'avère que les ingénieurs ont été beaucoup moins nombreux à immigrer que le personnel de service et de cuisine. Le niveau de formation scolaire des immigrants n'y change rien.

2.6.6. Taux d'occupation miracle grâce à la libre circulation des personnes?

On affirme constamment que la libre circulation des personnes est la raison de la croissance économique. Cette affirmation est absurde. C'est évidemment la croissance économique qui entraîne la création de nouveaux emplois et une hausse du taux d'occupation. Observé de plus près, le développement de l'emploi durant les dernières années suscite de toute manière de sérieuses réserves. Selon l'Office fédéral de la statistique, 78'300 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur de la santé et des services sociaux, 28'200 dans l'administration publique et 34'500 dans l'éducation et les écoles dans les dernières cinq années. Tous ces domaines coûtent à l'Etat. Parallèlement, presque 17'000 emplois productifs ont disparu dans l'industrie et la production²¹. En observant le développement des dix dernières années, on constate également que le secteur public, l'éducation et l'enseignement ainsi que celui de la santé et du social (SPEESS) ont connu un développement largement supérieur à la moyenne comme en témoigne le graphique ci-dessous. Si le bâtiment a lui aussi fait preuve d'une forte expansion, c'est parce que l'immigration exige de nouvelles constructions.

²¹ BESTA, Office fédéral de la statistique.



Source: OFS, Statistique de l'emploi

Ce graphique ne tient cependant compte que des actifs qui peuvent être clairement attribués. C'est dire que des entreprises d'Etat comme Swisscom (participation de la Confédération à raison de plus de 50%) ou la Banque National Suisse sont exclues. En réalité, la courbe bleue serait donc nettement plus inclinée que sur ce schéma.

Durant les années économiquement maigres (1990-2000), le secteur privé suisse a perdu plus de 200 000 emplois. Cette perte n'a pas été compensée durant les années économiquement grasses (2005-2010). En revanche, l'emploi dans le secteur public a constamment progressé entre 1990 et 2010, même durant les années économiquement difficiles.

Conclusion: la progression du nombre d'emplois depuis 1990 en raison de l'immigration doit être mise uniquement sur le compte du secteur public.

2.6.7. Effet quasi nul sur la croissance économique par habitant

L'immigration de travailleurs étrangers grâce à la libre circulation des personnes est justifiée, d'une part, par le manque de main-d'œuvre qualifiée, d'autre part, par ses effets prétendument positifs sur la croissance économique. Mais qu'en est-il en réalité?

Une étude demandée par l'ODM à l'Institut de recherche conjoncturelle de l'EPF Zurich sur l'année 2012 visait précisément cet aspect. Elle est arrivée à la conclusion que l'immigration avait certes un effet substantiel sur le PIB²² (plus de personnes produisent plus et consomment plus), mais que **les conséquences pour le revenu moyen – le PIB par habitant – étaient extrêmement faibles.**²³

²² Le produit intérieur brut indique la valeur globale de tous les biens (marchandises et services) qui ont été produits dans le pays en l'espace d'un an qui servent à la consommation finale.

²³ Siegenthaler, M., Sturm, J.-E. (2012): Das Personenfreizügigkeitsabkommen Schweiz-EU/EFTA und das Wachstum des BIP pro Kopf in der Schweiz). KOF Studies No. 36. Mandant: Office fédéral de la migration.

Cette étude confirme les résultats de deux travaux de recherche précédents qui analysaient les effets de la libre circulation des personnes sur le développement du PIB par habitant.^{24 25} Ces recherches sont également arrivées à la conclusion que les accords de libre circulation des personnes n'avaient que des effets modestes sur la croissance du PIB par habitant. En revanche, elles n'ont pas examiné les conséquences à long terme pour le taux de croissance. **La Suisse ne réalise donc guère plus en termes de PIB par habitant qu'avant l'introduction de la libre circulation des personnes.**

L'immigration de masse n'a donc pas apporté plus d'argent au Suisse moyen et l'économie nationale n'a pas connu une expansion supérieure à la moyenne. Cela dit, cette immigration semble néanmoins avoir apporté à la Suisse une croissance économique comme semblent l'indiquer les études précitées.

La réalité est que l'immigration de masse a maintenu ces dernières années – grâce aussi au niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt – un véritable boom immobilier. Les quelque 200 000 immigrants venus en Suisse depuis 2008 et l'allègement des intérêts de quelque 18 000 francs par propriétaire immobilier ont accéléré la consommation privée et, partant, la demande de main-d'œuvre supplémentaire. Selon les estimations du Crédit Suisse, les charges de financement se sont allégées de quelque 16 milliards de francs, montant équivalent à environ 2,7% du PIB. Le volume des constructions nécessaires à cause de l'immigration représente environ 40 milliards de francs, soit près de 7% du PIB. Si on répartit la somme de ces pourcentages, soit environ 10% du PIB, sur 5 ans, force est de constater que le reste de l'économie ne s'est guère accrue, voire a légèrement rétréci. Les deux facteurs susmentionnés ont certes permis à la Suisse de surmonter sans trop de dommages la crise financière et économique globale, mais ils ne dureront pas éternellement. De plus, la branche de la construction a atteint les limites de sa capacité et les travaux NLFA approchent de leur fin.

L'économie souligne sans cesse l'importance **des accords bilatéraux I pour les exportations suisses** dans l'UE. S'il en était ainsi, la statistique du commerce extérieur en ferait état. Or, la croissance annuelle moyenne des exportations dans les pays UE durant la période 2003-2012, donc après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I, est légèrement inférieure à celle de la période 1992-2001. Et cela malgré plusieurs extensions de l'UE. Si on compare la croissance des exportations entre 1992 et 2001 à celle de 2003 à 2012 sur la base du même domaine d'application (UE-12), on constate que **ce taux était de 40% durant la période précédant les accords bilatéraux I contre seulement 32% pour la période suivante.**

| |
|--|
| Conclusion: l'immigration de masse n'a qu'un effet très modeste – pour autant qu'elle en ait – sur la croissance économique par habitant. |
|--|

2.6.8. Pression sur les salaires

Contrairement aux allégations de la Confédération et de l'économie, la preuve est faite que l'immigration de masse a des effets négatifs sur les salaires des travailleurs indigènes. Preuves en sont notamment les études qui examinaient les effets de la libre circulation des personnes sur les conditions de travail au niveau local.²⁶ La pression s'exerce surtout sur les

²⁴ Auswirkungen der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft, études KOF no 2, 2008. Mandant: economiesuisse.

²⁵ Free Migration between the EU and Switzerland: Impacts on the Swiss Economy and Implications for Monetary Policy, *Swiss Journal of Economics and Statistics*, 146(4), 852-874 (2010).

²⁶ Les effets de l'immigration des années 2002-2008 sur les salaires en Suisse, étude réalisée sur mandat de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, publication SECO Politique du marché du travail no 30. 2010.

The Effects of Immigration on Wages: An Application of the Structural Skill -Cell Approach, Working Paper, Department of Economics, Public Economics, Université de Berne, 2010.

Vérification de la pression sur les salaires consécutive à la libre circulation des personnes, 2e partie, dans Evaluation de l'efficacité des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes, rapport pour la com-

salaires des personnes nouvellement engagées. Ces emplois sont particulièrement sensibles parce que l'employeur peut verser un salaire plus bas au nouveau venu qu'à son prédécesseur. En résumé, on constate que les études disponibles ne parviennent pas – malgré une interprétation complaisante de leurs résultats par les auteurs ou les mandants – à prouver l'absence de pressions sur les salaires. Elles révèlent notamment une baisse significative des salaires d'abord pour les nouveaux engagements dans les régions frontalières, puis une extension de ce phénomène aux autres régions. Les mesures d'accompagnement sont manifestement inefficaces contre ce nocif dumping salarial.

Mais cette baisse n'affecte pas seulement les salaires d'entrée des travailleurs moins qualifiés. La dernière étude sur les salaires demandée par le Secrétariat d'Etat à l'économie indique que la pression s'exerce surtout sur les salaires des professionnels sortant de l'université et des hautes écoles.²⁷

Les études mentionnées plus haut ont de surcroît révélé que les salaires n'augmentent quasiment pas même en période de haute conjoncture. Là encore la cause doit être cherchée dans l'immigration. L'offre sur le marché du travail dépassant toujours la demande, l'employeur n'a aucune raison d'augmenter les salaires lorsque les affaires marchent fort. Plusieurs auteurs pensent que les salaires auraient augmenté nettement plus fort sans immigration, mais que cette dernière a atténué la tendance à la hausse. Les auteurs constatent aussi une pression sur les salaires des immigrants de pays tiers, sans doute parce que ceux-ci sont concurrencés par des immigrants mieux qualifiés.

Conclusion: La pression sur les salaires est surtout manifeste pour les nouveaux engagements, les futurs professionnels sortant des universités et hautes écoles et les travailleurs provenant d'Etat non membres de l'UE. Par principe, toute circulation totalement libéralisée de la main-d'œuvre débouche à long terme sur un équilibre tant des salaires que des prestations sociales.

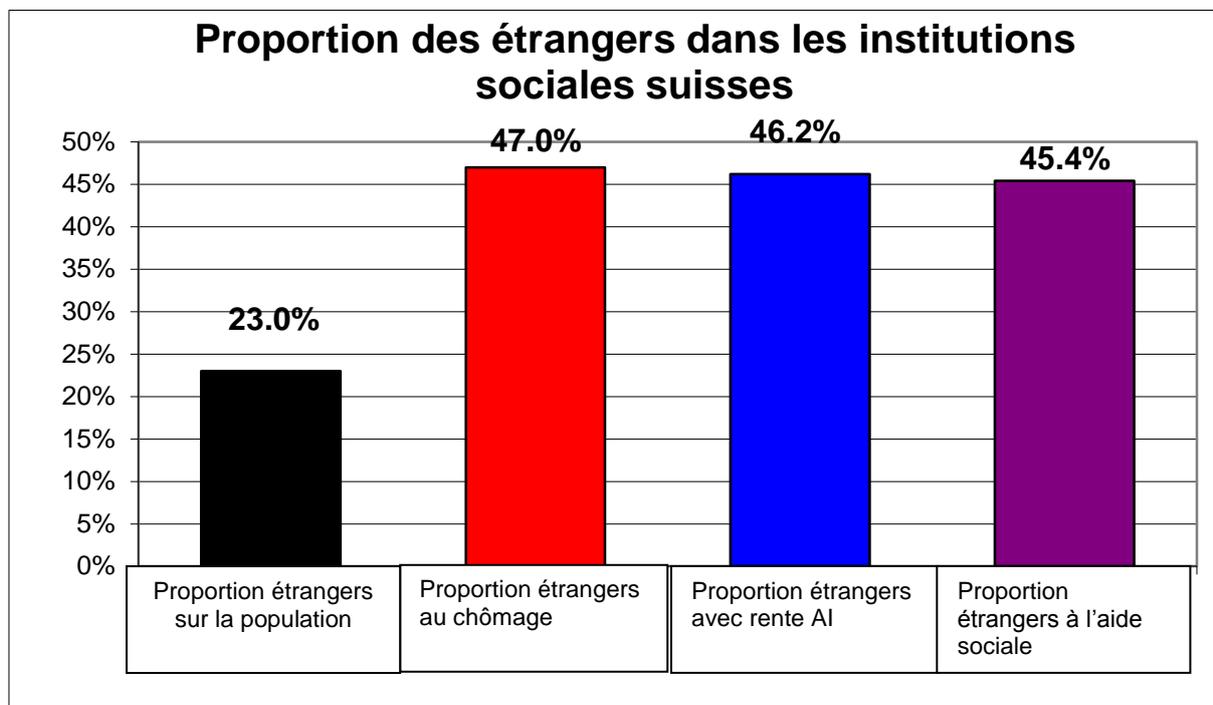
2.7. Conséquences de l'immigration de masse pour les institutions sociales

La situation déjà précaire des institutions sociales suisses s'est encore aggravée avec la libre circulation des personnes. La forte immigration en provenance de l'UE dans le marché du travail concurrence les Suisses et les étrangers domiciliés en Suisse qui sont souvent poussés vers le chômage. De surcroît, nombre d'immigrants venus grâce à la libre circulation des personnes tombent eux aussi à la charge des institutions sociales suisses après avoir perdu leur emploi. L'accord de libre circulation des personnes ouvre à l'Europe les portes de notre généreux système social et nous n'avons plus les moyens de contrôler ce développement. Ce constat est d'autant plus effrayant que divers pays membres de l'UE craignent déjà ouvertement l'"immigration de la pauvreté".

Conclusion: les perspectives financières en partie problématiques de nos institutions sociales exigent une intervention rapide qui doit également comprendre la gestion de l'immigration.

mission de gestion parlementaire, Institut de recherche sur le travail et le droit du travail, Université de St-Gall, 2011.

²⁷ Les effets de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse. Université de Genève. Sur mandat du SECO, 2013.



2.7.1. Assurance-invalidité (A)

La proportion d'étrangers parmi les rentiers AI est de 46%, soit nettement plus que leur part à la population totale (23,3%). Deux études réalisées fin 2009 sur mandat de l'OFAS indiquent que les ressortissants turcs, ex-yougoslaves, mais aussi espagnols, italiens et portugais sont particulièrement nombreux à toucher une rente AI par rapport aux rentiers AI suisses. Cet écart augmente rapidement à partir de l'âge de 40 ans, si bien qu'à 60 ans 40 à 45% des personnes de ces groupes sont des rentiers AI (contre 13% pour les Suisses). L'analyse de la quote-part des nouveaux rentiers donne un tableau semblable: cette quote-part est environ deux fois plus élevée pour les ressortissants turcs (8,3‰) et ex-yougoslaves (6,7‰) que pour les Suisses (3,5‰). La formation scolaire et professionnelle plus basse ainsi que les activités professionnelles physiquement plus dures de ces personnes n'expliquent que très partiellement cette différence. Une autre étude de l'OFAS²⁸ a révélé que ces groupes de personnes s'annoncent plus fréquemment à l'AI que les Suisses et les ressortissants d'autres pays, qu'ils jugent subjectivement leur état de santé plus mauvais qu'il n'est en réalité et qu'ils font valoir beaucoup plus fréquemment des maux psychiques et somatoformes (physiquement non explicables).

Conclusion: il est urgent d'assainir l'AI et de combattre les abus que permet le système. L'immigration doit être gérée et contrôlée et il faut imposer des règles claires et nettes pour éviter que des prestations sociales complètes ne puissent être revendiquées dans tous les cas.

2.7.2. Aide sociale

En 2011, la quote-part de l'aide sociale était de 6% chez les étrangers vivant en Suisse, soit presque trois fois plus élevé que chez les Suisses ou, pour dire les choses autrement, sur les 236 133 personnes à l'assistance sociale environ 45,4% étaient des étrangers.²⁹

²⁸ DFI, Migrants et migrants dans l'assurance invalidité. Verfahrensverläufe und vorgelagerte Faktoren, Forschungsbericht Nr. 3/10.

²⁹ Source: Office fédéral de la statistique, Statistique de l'aide sociale 2011.

Nonobstant les protestations des autorités fédérales, de plus en plus de citoyens UE au chômage entrent en Suisse pour chercher du travail et finissent par obtenir des prestations de l'aide sociale alors qu'ils n'ont jamais travaillé en Suisse.

L'aspect le plus problématique est que, selon une étude récente, ce sont avant tout les étrangers les moins bien formés, donc coûtant le plus cher à l'Etat social, qui restent le plus longtemps en Suisse et chargent excessivement l'aide sociale.

Conclusion: l'immigration en Suisse a une composante choquante et profondément injuste. Il faut donc que la Suisse reprenne le contrôle des personnes cherchant à immigrer dans l'Etat social pour empêcher rigoureusement les abus et les injustices.

2.7.3. Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) se plaît régulièrement à publier des chiffres sur la manière dont les immigrants de l'UE contribuent prétendument à assainir l'AVS. Les nouveaux immigrants sont certes pour le moment des contributeurs nets, mais ils auront à l'avenir aussi droit aux prestations de l'AVS. Car les personnes qui étaient assurées durant une année au moins en Suisse ont droit à une rente AVS qui est calculée au prorata des périodes de contribution suisses. Dans ce domaine également, il faut prendre en compte le fait que les étrangers coûtant cher à l'Etat social restent plus longtemps dans le pays. Les milieux qui prônent la stabilisation financière via l'immigration appliquent en fait un dangereux système boules de neige qui ne peut jamais fonctionner durablement. Les problèmes actuels de l'AVS proviennent de la plus grande espérance de vie et d'un changement de la structure démographique. Ces problèmes ne peuvent évidemment pas être réglés par le biais de l'immigration. En fait, certains milieux politiques se servent du prétexte de l'immigration pour reporter aux calendes grecques le règlement des vrais problèmes.

Conclusion: il est évident que l'immigration ne permettra jamais d'assainir l'AVS. Elle reporte simplement à plus tard le règlement de ce problème. Ce seront nos enfants qui devront passer à la caisse pour payer la facture de cette politique irresponsable du système de boule de neige.

2.7.4. Bilan fiscal négatif à long terme

Une étude réalisée récemment sur le bilan fiscal de l'immigration en Suisse (donc de la contribution nette des immigrants au budget de l'Etat) indique que ce bilan peut se développer négativement à long terme³⁰. Les auteurs de cette étude ont résumé leurs calculs dans le quotidien "NZZ" du 5 février 2013 (extrait): "En raison de la durée de séjour plus longue des étrangers âgés et mal qualifiés, le bilan fiscal des ménages étrangers se détériorera à long terme pour la Suisse. Selon nos calculs, le bilan fiscal d'un ménage étranger moyen se situe avec une fiabilité de 95% entre -71 et +150 francs par mois. Comme il y a un zéro entre deux, on ne peut exclure sur la base des références usuelles de la fiabilité statistique que le bilan fiscal des étrangers est actuellement équilibré en réalité. Cela changera cependant, et de manière négative, ce qui signifie que les étrangers apporteront de moins en moins à la caisse de l'Etat alors qu'ils en retireront davantage. Si on ajoute les immigrants naturalisés aux étrangers, l'intervalle fiable à raison 95% se situe même entre -550 et -295 francs. Il est donc nettement négatif. Si on fait abstraction des naturalisés, la marge de sécurité s'étend entre -191 et 26 francs, ce qui semble indiquer un bilan fiscal plutôt négatif."

Conclusion: les aspects économiques globaux de l'immigration sont éclairés de manière beaucoup plus critique dans les études actuelles que tente de le faire croire la propagande des autorités.

³⁰ Nathalie Ramel und George Sheldon, Fiskalbilanz der Neuen Immigration in die Schweiz, Bâle 2012.

2.8. Les conséquences de l'immigration de masse pour l'identité suisse

L'immigration démesurée que subit la Suisse menace l'identité de sa population et la conception qu'ont les Suisses de leur nation issue de leur seule volonté. Cette identité est unique au monde. Nous sommes unis par un patriotisme qui ne se réfère pas à une seule culture ou une seule langue, mais à une histoire vécue ensemble et à l'idée que la Suisse est un cas particulier puisqu'elle permet la cohabitation de plusieurs cultures dans un ordre libéral. Nous sommes unis par notre engagement pour le cas particulier suisse dont les piliers politiques sont l'indépendance, le fédéralisme, la démocratie directe, la neutralité permanente et armée et la subsidiarité. A cela s'ajoutent des valeurs et des vertus comme un sens élevé de la responsabilité individuelle, la recherche de la qualité, la résistance, mais aussi le sens de la communauté qui unit les forts et les faibles. Tout cela a fait la Suisse d'aujourd'hui. Or, l'immigration de masse que subit notre pays depuis plusieurs années remet de plus en plus en question ces valeurs ou les repousse à l'arrière-plan pour les remplacer par des valeurs "importées". Partout dans le monde, les vagues d'immigration ont eu pour effet la perte d'identité de la population autochtone, que ce soit par la colonisation, par les déplacements ou par la migration de peuples. Les premiers signes d'une perte rampante d'identité sont déjà perceptibles. De plus en plus de Suisses se sentent étrangers dans leur propre pays.

Ce changement des valeurs et de la composition de la population à la suite de l'immigration ont aussi des conséquences très concrètes: dans beaucoup de régions, la culture traditionnelle des villages disparaît, les sociétés ne trouvent plus de membres parce que les autochtones partent, le traditionnel esprit de milice – par exemple pour le service du feu – disparaît. Les exigences auxquelles doit faire face l'Etat évoluent également en raison des conceptions différentes des immigrants. Ce changement des valeurs est aussi perceptible à la place de travail. Des chefs étrangers apportent une nouvelle culture de direction et préfèrent engager des collaborateurs ayant les mêmes origines et conceptions qu'eux. De plus en plus de Suisses y voient à juste titre une menace, notamment dans les grands centres économiques.

| |
|---|
| Conclusion: seule une immigration modérée nous permet de conserver et de transmettre nos traditions, notre culture et donc notre identité. |
|---|

2.9. Les conséquences de l'immigration de masse pour la religion et la culture

La culture chrétienne occidentale issue du siècle des lumières est une base essentielle de notre identité et de notre cohésion. Ce n'est pas un hasard si le drapeau suisse porte une croix. Les églises et les communautés religieuses peuvent s'exprimer et pratiquer librement dans le cadre de la Constitution fédérale. Mais cette tolérance doit s'arrêter quand des communautés religieuses méprisent la tolérance, voir la combattent ouvertement. Conséquence d'une immigration démesurée et des frontières ouvertes, la composition religieuse de la population résidente a changé. On compte par exemple aujourd'hui quelque 400 000 Musulmans en Suisse. Certes, une minorité seulement d'entre eux sympathisent avec les idées islamistes, mais les immigrants musulmans proviennent souvent de pays qui ne connaissent pas un ordre juridique démocratique. Ils véhiculent des idées du droit et de l'ordre qui sont incompatibles avec notre régime juridique et nos règles démocratiques. Exactement comme nous devons nous adapter aux règles locales en tant qu'hôtes d'un Etat musulman, nous devons rigoureusement exiger la même chose des immigrants musulmans. Il est hors de question de tolérer des sociétés parallèles avec leurs propres règles de droit. En aucun cas notre régime légal libéral ne doit céder devant la sharia et il est exclu que nos tribunaux considèrent comme une circonstance atténuante les origines musulmanes d'un accusé. Il est absolument inacceptable de tolérer, voire d'encourager en Suisse des pratiques comme les mariages forcés, les assassinats "pour l'honneur", la vendetta, les mutilations sexuelles des femmes, le mariage de mineurs ou encore la polygamie.

Le droit des étrangers doit imposer des mesures adéquates pour que le problème de l'islamisation ne s'aggrave pas et que la capacité d'intégration de la Suisse ne soit pas dépassée. La quantité de l'immigration joue un rôle déterminant à ce propos. En outre, il s'agit de bien faire comprendre que celles et ceux qui veulent vivre en Suisse doivent respecter nos règles et s'y adapter.

Conclusion: la capacité d'intégrer des cultures et des religions étrangères est avant tout une question de quantité. Pour que la Suisse puisse tenir compte des besoins de sa société, elle doit commencer par reprendre le contrôle de l'immigration sur son territoire.

2.10. Les conséquences de l'immigration de masse pour l'école et les familles

L'immigration croissante en Suisse n'amène pas seulement des adultes en âge d'exercer une activité lucrative, mais aussi des enfants et des adolescents qui sont encore en développement et qui demandent une formation scolaire et professionnelle.

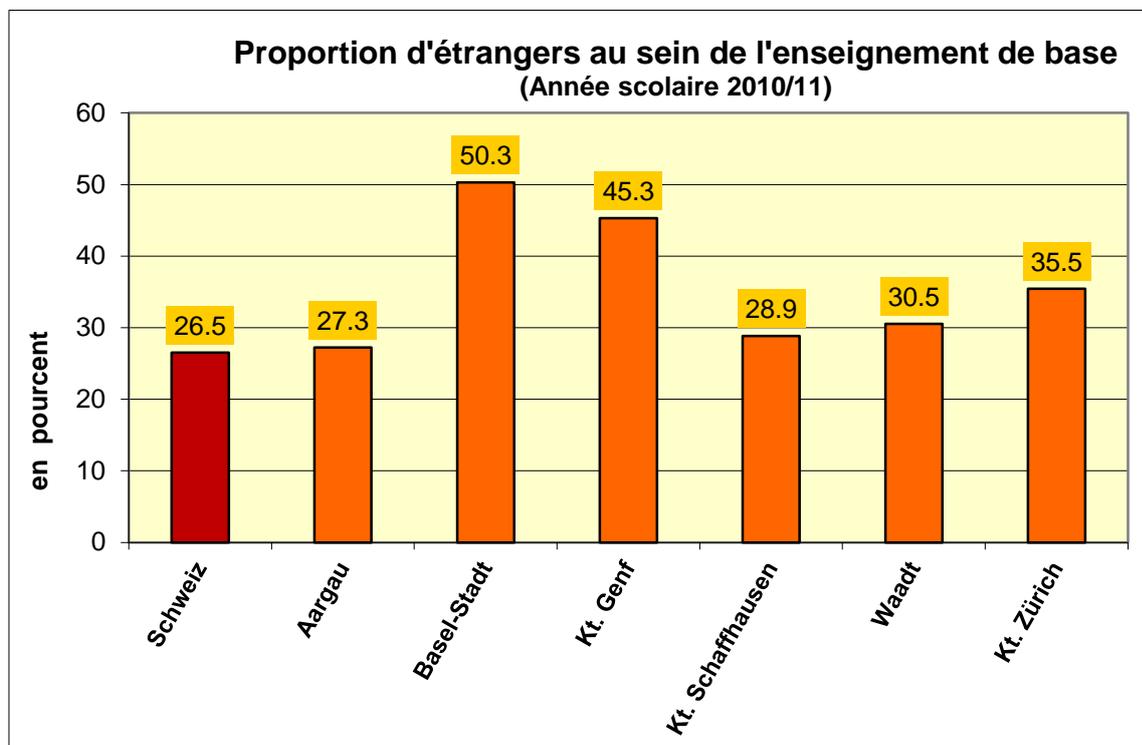
2.10.1. Domaine scolaire (école obligatoire)

Des quotes-parts extrêmement élevés d'étrangers, soit en particulier des personnes parlant une langue étrangère, sont notamment recensées dans les régions urbaines. En Ville de Zurich, les enfants de langues allemandes étaient en 2008 pour la première fois en minorité par rapport aux enfants de langue étrangère. Au niveau primaire, la quote-part de langues étrangère était de 50,7%, au niveau secondaire de 80,4%³¹. On trouve des proportions semblables dans d'autres villes comme Genève, Lausanne ou Bâle. Les étrangers sont particulièrement nombreux dans les écoles spéciales, les classes de soutien, les petites classes ainsi qu'au niveau d'exigence le plus bas du degré secondaire (secondaire C). Une étude de 2003 de l'institut Max-Planck de recherche en matière d'éducation est arrivée à la conclusion qu'à partir d'une proportion de migrants de 20% déjà les performances moyennes des écoles baissent sensiblement³².

Les fortes proportions d'élèves étrangers dans les écoles urbaines provoquent dans certains cantons des proportions de langues étrangères très élevées même en moyenne cantonale:

³¹ Brochure „Schulerfolg“ du comité consultatif des étrangers de la ville de Zurich, http://www.stadt-zue- rich.ch/content/dam/stzh/prd/Deutsch/Stadtentwicklung/Publikationen_und_Broschueren/Integrationsfoerderung/Auslaenderbeirat/Schulerfolg_Broschuere_ABR_korr.pdf

³² PISA 2000 – un regard différencié sur les laender de la République fédérale d'Allemagne, p. 56; http://www.mpib-berlin.mpg.de/Pisa/PISA-E_Vertief_Zusammenfassung.pdf



Source: OFS

La poursuite de l'immigration de masse et l'augmentation constante de la proportion d'étrangers entraînent les conséquences suivantes pour le système d'éducation et scolaire suisse:

- proportions élevées d'étrangers, voire très élevées (50% et plus) notamment aux degrés primaire et secondaire I (surtout dans les villes des régions à forte densité démographique);
- risque d'une baisse sensible des performances scolaires (déjà à partir d'une proportion de 20% d'enfants de langues étrangères; en moyenne Suisse, il y a 26,5% d'étrangers au niveau de l'école obligatoire);
- renforcement continu des mesures scolaires et de soutien onéreuses et exigeantes en personnel comme l'enseignement intégrés et le team-teaching avec des spécialistes en pédagogie curative et l'encouragement de l'apprentissage de l'allemand ou du français à charge des finances publiques, donc des contribuables.
- augmentation constante du nombre de postes de psychologues scolaires et de travailleurs sociaux scolaires, également aux frais des contribuables;
- obligation croissante de régler durant l'enseignement des problèmes linguistiques, sociaux, culturels et familiaux au lieu de dispenser du savoir, des connaissances et des aptitudes;
- danger d'inversion du processus d'intégration en ce sens que les enfants suisses doivent s'adapter à la majorité étrangère au niveau linguistique et comportemental (la tendance à remplacer au jardin d'enfants déjà le suisse allemand par l'allemand standard est un premier symptôme de cette évolution);
- fuite de familles économiquement plus aisées et plus cultivées du système scolaire public vers les écoles privées avec pour effet une érosion supplémentaire de la qualité et de la réputation de l'école publique;
- ségrégation croissante des Suisses et des étrangers, formation de ghettos.
- augmentation des coûts de l'intégration à tous les niveaux.

2.10.2. Domaine extrascolaire

Dans le domaine extrascolaire, c'est avant tout la criminalité juvénile qui pèse sur la vie et le développement des enfants et adolescents. A priori, le taux de criminalité chez les jeunes étrangers, soit 32%, ne semble pas dépasser extraordinairement leur part à la totalité de la jeune population suisse. En y regardant de plus près, on constate cependant que les jeunes étrangers se placent largement au-dessus de la moyenne des jeunes Suisses en ce qui concerne les crimes violents. En 2012, la part des étrangers aux jeunes délinquants était, par exemple, de 46% pour les lésions corporelles graves, de 44% pour le brigandage et même de plus de 50% pour des délits comme les bagarres, le chantage et le séquestre.³³

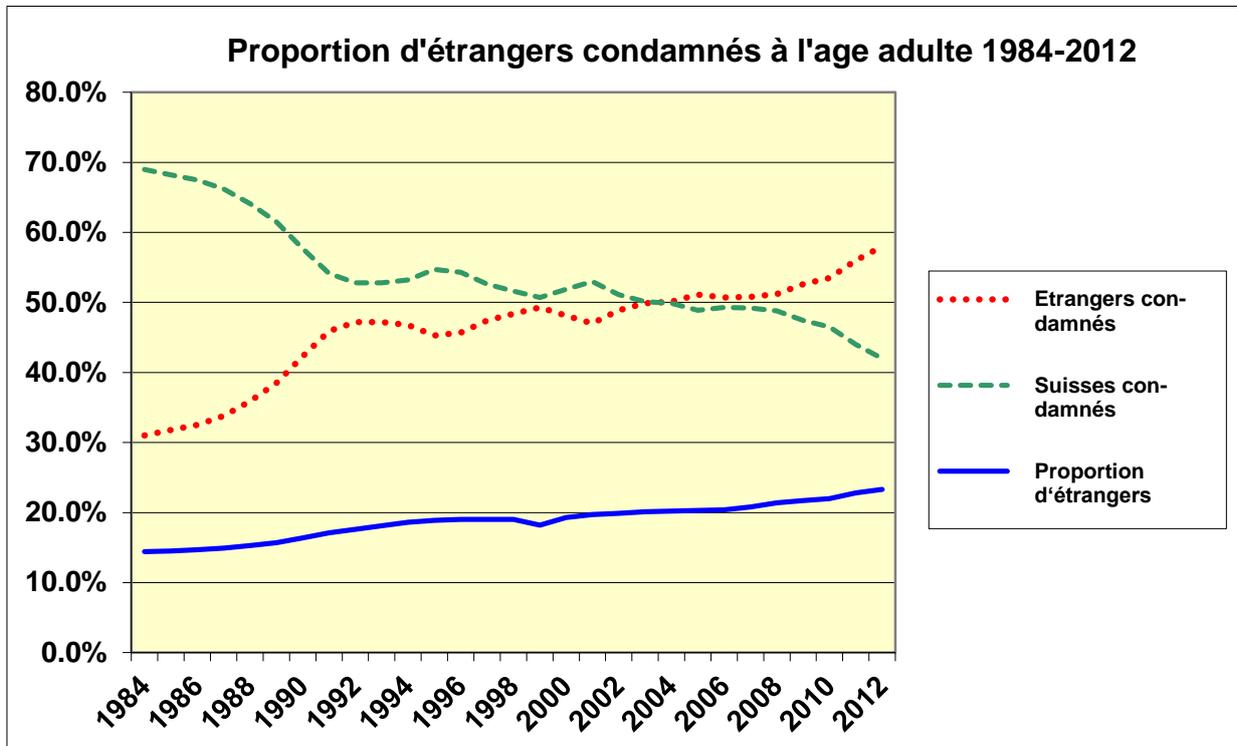
Les différences sont encore plus manifestes si on compare le nombre de condamnations avec le nombre d'étrangers par rapport à la population globale: pour de nombreux délits, les jeunes étrangers tombent beaucoup plus souvent dans la délinquance que les jeunes Suisses. C'est dire que les actes criminels violents progressent de manière disproportionnée parallèlement à l'augmentation de la population étrangère.

Conclusion: il n'est pas acceptable qu'un nombre croissant d'enfants, donc de familles suisses, doivent supporter de manière directe (notamment dans le quotidien scolaire) ou indirecte (en raison de l'augmentation des frais scolaires et de soutien) les conséquences d'une immigration de masse incontrôlée. Ces familles ne sont pas responsables de ce développement, mais elles ont droit à ce que l'Etat et la politique préviennent un tel développement en veillant à une immigration mesurée et contrôlée.

2.11. Les conséquences de l'immigration de masse pour la criminalité

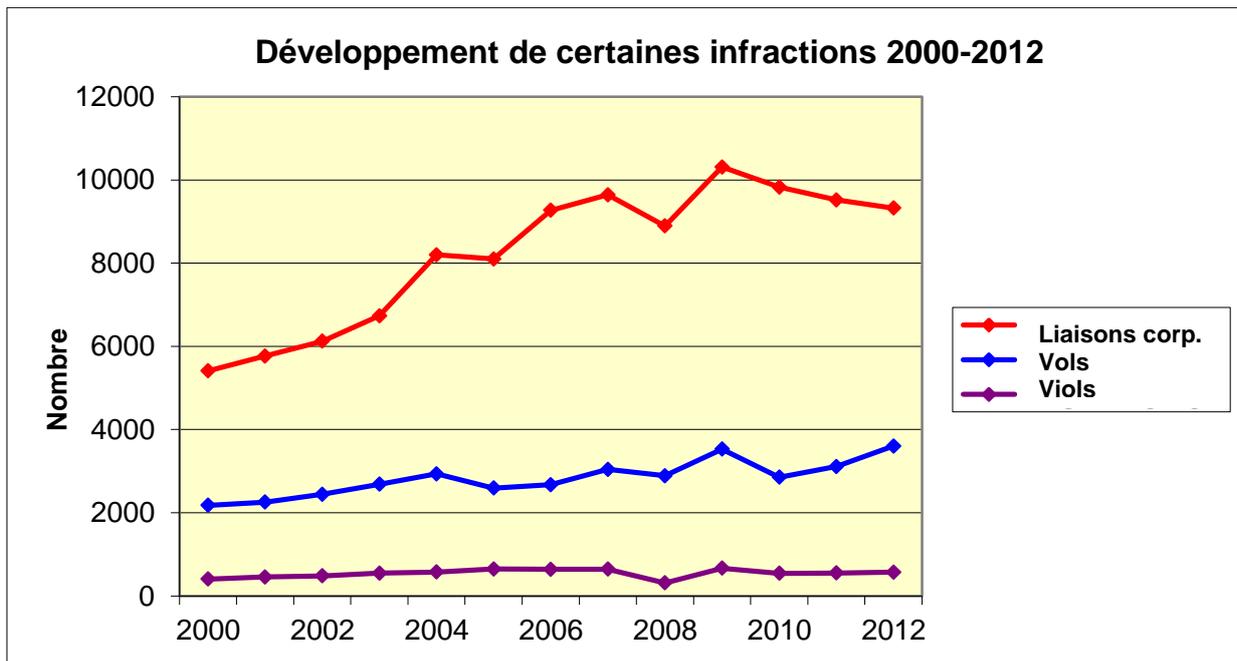
Parallèlement à l'augmentation de la proportion d'étrangers, celle des étrangers délinquants progresse également. Dans les années quatre-vingt, un tiers des adultes condamnés pour violation du Code pénal étaient des étrangers. Ce taux a atteint presque 50% à la fin des années nonante. En 2004, les tribunaux suisses ont condamné pour la première fois plus d'adultes étrangers que de Suisses alors que la part des étrangers à la population totale était de 22%. En 2012, **58% des personnes condamnées selon le Code pénal étaient des étrangers**, un nouveau record! Cela alors que la part des étrangers à la population totale est de 23,3%.

³³ Source: Office fédéral de la statistique, Condamnations pénales de mineurs 2012.



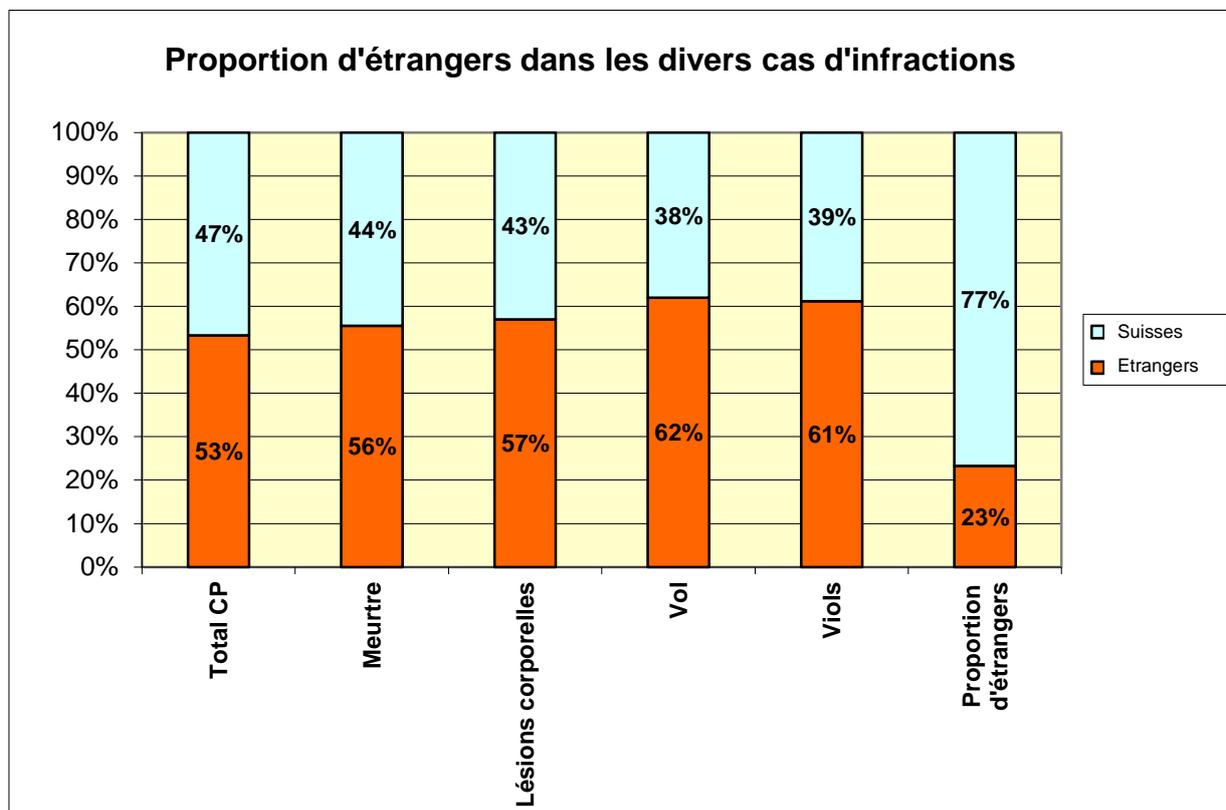
Source: Statistique des condamnations pénales, OFS.

La proportion de délits violents graves a aussi fortement progressé durant les dix ans écoulés. Depuis 2009, les crimes de ce type demeurent constamment à un niveau élevé:



Source: Statistique criminelle policière, OFS.

On observe que la proportion d'étrangers est particulièrement élevée parmi les personnes accusées de délits graves comme les homicides, les lésions corporelles graves et, surtout, les viols:



Source: Statistique criminelle policière, OFS.

La statistique de la population carcérale donne le même tableau: **en 2012, 73,8%³⁴ des détenus dans les prisons suisses étaient des étrangers! C'est dire que la proportion d'étrangers dans les prisons est trois fois plus élevée que la part des étrangers à la population globale!** A ce niveau également, la part des étrangers a constamment augmenté ces dernières années.

Conclusion: la criminalité étrangère augmente continuellement et bat chaque année de nouveaux records. On note surtout une progression de la part des étrangers aux crimes violents graves. Ce développement est d'autant plus inquiétant que nombreux étrangers ont été naturalisés ces dernières années et apparaissent désormais comme Suisses dans la statistique. Un raison supplémentaire de gérer et de contrôler indépendamment l'immigration, afin que la Suisse puisse à nouveau décider seule qui a le droit d'immigrer et de rester dans le pays.

2.12. Les conséquences de l'immigration de masse pour l'asile

La Suisse a une longue tradition humanitaire qu'il s'agit de préserver. Elle est cependant de plus en plus la cible de requérants d'asile qui ne sont nullement menacés, mais qui viennent uniquement dans l'espoir d'une vie meilleure en Suisse. L'asile devient ainsi une **porte d'entrée illicite pour des immigrants d'Etats tiers** qui cherchent du travail en Suisse, mais qui ne recevraient pas de visa par la voie ordinaire.

Le nombre de personnes "**admises provisoirement**", donc qui n'ont pas droit à l'asile, mais qui, pour diverses raisons, ne peuvent prétendument pas être renvoyées dans leur pays, dépasse depuis 2005 la **moitié de toutes les personnes engagées dans le processus d'asile**. Plus de 22 000 personnes vivaient fin septembre 2013 en Suisse grâce à l'admission provisoire.³⁵ Comme elles peuvent travailler en Suisse et que les autorités cantonales peu-

³⁴ Source: statistiques de l'exécution des peines, OFS.

³⁵ Source: statistique de l'asile, ODM.

vent leur accorder un permis de travail indépendamment de la situation économique, ce statut est le préféré des **réfugiés économiques**. De surcroît, un requérant admis provisoirement peut demander un permis de séjour après cinq ans déjà.³⁶ En 2008 et 2012, environ 12 000 personnes "admissibles provisoirement" ont reçu une autorisation de séjour.³⁷ Certains d'entre eux ont même été naturalisés directement à partir de ce statut provisoire parce que la loi sur la nationalité suisse ne l'interdit pas.

Si on observe les pays d'origine les plus fréquents des requérants d'asile de ces dernières années et la proportion de demandes d'asile acceptées, on constate que seule une petite minorité de ces personnes sont réellement en danger et reçoivent donc l'asile. Tous les autres, notamment les Tunisiens et les Nigériens choisissent la voie de l'asile dans le seul but d'entrer en Suisse.

| | | Demandes | Taux de reconnaissance |
|---------------------------|-------------|----------|------------------------|
| 2011 | Érythrée | 3'356 | 75.30% |
| | Tunisie | 2'574 | 0.40% |
| | Nigéria | 1'895 | 0.10% |
| | Serbie | 1'217 | 1.00% |
| | Afghanistan | 1'052 | 0.00% |
| 2012 | Érythrée | 4'407 | 64.40% |
| | Tunisie | 2'746 | 0.00% |
| | Nigéria | 2'239 | 0.20% |
| | Serbie | 1'889 | 0.10% |
| | Afghanistan | 1'386 | 7.10% |
| 2013 jusqu'à fin sept. | Érythrée | 1'851 | 69.80% |
| | Nigéria | 1'525 | 0.10% |
| | Tunisie | 1'443 | 0.10% |
| | Syrie | 826 | 14.90% |
| | Maroc | 811 | 0.20% |

Source: statistique de l'asile, ODM

Mais la majorité des réfugiés économiques, qui prétendent chercher du travail, finissent à la charge de nos confortables institutions sociales. Preuve en est la **quote-part de l'aide sociale dans le secteur de l'asile en 2011**³⁸:

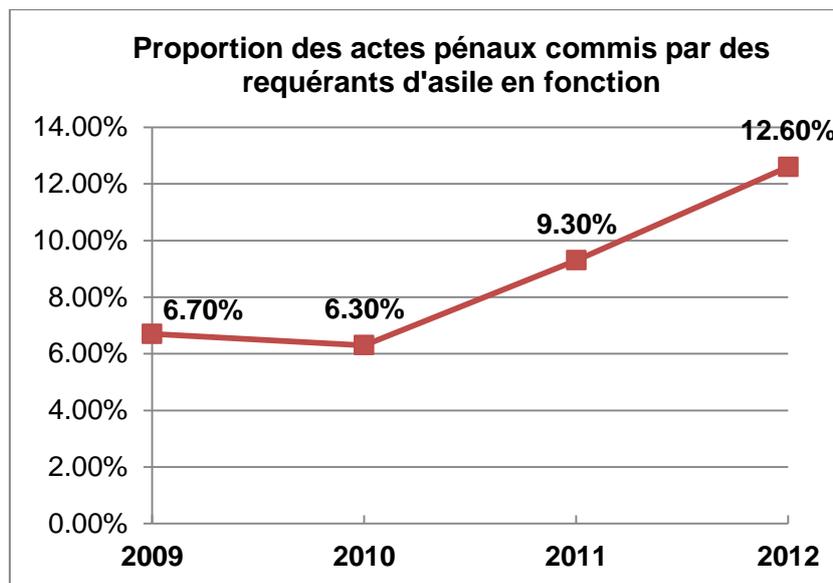
| | Quote-part aide sociale réfugiés ayant droit d'asile, durée de séjour 5 ans en % | Quote-part aide-sociale réfugiés admis provisoirement jusqu'à 7 ans au max. en % |
|----------------------------------|--|---|
| Total | 87 | 81 |
| Érythrée | 90 | 87 |
| Chine, Hongkong, Tibet, Macao | 73 | 73 |
| Turquie | 81 | 83 |
| Syrie | 99 | 86 |
| Iran | 87 | 76 |

³⁶ Selon art. 84 al. 5 LEtr http://www.admin.ch/ch/d/sr/142_20/a84.html

³⁷ Source: autorisations de séjour après une admission provisoire, ODM.

³⁸ La quote-part de l'aide sociale comprend toutes les personnes qui ont reçu une prestation durant au moins un mois de l'année du recensement. Source: Quote-part de l'aide sociale dans le secteur de l'asile en 2011, ODM. Note: les personnes qui ont séjourné plus longtemps en Suisse que les durées indiquées, sont incluses dans la statistique ordinaire de l'aide sociale et ne font donc pas partie de la première statistique.

Non seulement la quote-part de l'aide sociale est élevée chez les réfugiés, mais aussi le taux de criminalité des requérants d'asile qui dépasse massivement des Suisses. Représentant 0,5% de la population totale, les personnes du secteur de l'asile commettent **12,6% de tous les actes pénaux** et la tendance est à la hausse.



Source: Statistique policière criminelle, OFS.

Conclusion: le secteur de l'asile doit être pris en compte dans la gestion de l'immigration. De très nombreux prétendus réfugiés ne sont en effet absolument pas menacés dans leur pays, mais abusent de la voie de l'asile pour entrer en Suisse sans visa et en contournant les dispositions d'immigration afin de vivre confortablement de l'aide sociale ou commettre des délits.

Si le secteur de l'asile n'est pas inclus dans la gestion de l'immigration, il est abusé précisément pour contourner les dispositions légales sur l'immigration.

3. Comment en sommes-nous arrivés là et que faut-il faire?

La situation actuelle provoquée par l'immigration de masse à diverses origines. On peut notamment citer la libre circulation des personnes avec l'UE (90% de la croissance de l'effectif des étrangers provient de l'immigration de l'UE/AELE³⁹), mais aussi l'ouverture des frontières surtout la suite de l'accord de Schengen, le trop facile regroupement familial accordé aux ressortissants des Etats tiers, la politique du laisser-faire en rapport avec les immigrants clandestins (sans-papiers), mais aussi le constant report des problèmes affectant le domaine de l'asile ainsi que l'application inconséquente des dispositions de la législation sur l'asile.

Citation extraite des explications du Conseil fédéral sur les accords bilatéraux I:

"Pas d'immigration massive à craindre

Au vu de ce qui se passe dans l'UE, les craintes des comités référendaires de voir la Suisse être envahie par des ressortissants communautaires ne sont pas justifiées. L'expérience montre en effet que les migrations intercommunautaires demeurent limitées. Des études réalisées par des experts indépendants révèlent en outre qu'il n'y a pas lieu de craindre des conséquences négatives sur le plan de l'emploi et des salaires. Les travailleuses et les travailleurs seront protégés contre le dumping social et salarial par une série de mesures d'accompagnement établies. Des mesures seront particulièrement utiles dans les cantons frontaliers. Par ailleurs, au vu de la densité de médecins qui travaillent en Suisse, il ne faut pas s'attendre non plus à une invasion de médecins étrangers."

Explications du Conseil fédéral dans la perspective du vote référendaire du 21 mai 2000, page 11

Aujourd'hui, tant le Conseil fédéral que le Parlement s'abstiendraient sans doute de faire des déclarations pareilles. Ces autorités continuent cependant de fermer les yeux devant les problèmes que pose l'immigration de masse. Sans aucun esprit critique, la politique et l'économie se répandent en louanges sur l'accord de libre circulation des personnes et défendent aveuglement une immigration démesurée nonobstant les développements indésirables et les problèmes que celle-ci provoque.

Il serait pourtant parfaitement possible de ramener l'immigration à un niveau acceptable. Cela fait longtemps que le Conseil fédéral aurait pu rouvrir des négociations avec l'UE sur la libre circulation des personnes. Divers graves dysfonctionnements relevés dans les pays UE, en France et en Allemagne notamment, révèlent qu'une limitation de la libre circulation des personnes n'est plus en tabou même au sein de l'UE.⁴⁰

3.1. Clause de sauvegarde

En mai 2008, puis une nouvelle fois en mai 2009 le Conseil fédéral aurait pu mettre fin rapidement et efficacement à l'immigration de masse. Une clause dite de sauvegarde a en effet explicitement été intégrée à cet effet dans l'accord de libre circulation des personnes. Le principe est le suivant: si le nombre de nouvelles autorisations de séjour dépasse de plus de 10% la moyenne des trois années précédentes, le Conseil fédéral peut imposer à chaque fois le 1^{er} juin (au plus tard jusqu'en 2014) des contingents pour les pays de l'ancienne UE-15 y compris Chypres, Malte et les Etats de l'AELE (UE-17/AELE).

La statistique de l'immigration permettait au Conseil fédéral d'invoquer la clause de sauvegarde le 1^{er} juin 2008 déjà et d'imposer ainsi un contingent de 43 700 nouvelles autorisations B. Si la clause avait été appliquée le 1^{er} juin 2009, la Suisse aurait encore pu fixer un contingent de 59 269 permis de séjour.

³⁹ Source: statistique des étrangers fin août 2013

⁴⁰ Cf. par ex.: <http://www.zeit.de/politik/deutschland/2013-06/Friedrich-Einwanderer-Armut-Bulgarien-Rumaenien> oder http://www.liberation.fr/politiques/2012/03/16/hollande-veut-limiter-l-immigration-legale_803524

Comme les contingents autorisés doivent se baser sur la moyenne des nouvelles autorisations octroyées durant les trois années précédentes (+5%) et comme l'immigration a fortement augmenté depuis 2007 (levée des contingents), **seule une application de la clause en 2008 ou au plus tard en 2009 aurait eu un sens.** Durant ces années-là, l'UDC a invité à plusieurs reprises le Conseil fédéral (cf. par ex. la motion Stamm "Libre circulation des personnes. Application immédiate de la clause de sauvegarde"), mais le gouvernement a toujours refusé de recourir à cette possibilité pourtant efficace à l'époque.

Le moment est venu en mai 2012: en invoquant la clause de sauvegarde pour les citoyens des pays de l'est, le Conseil fédéral a admis pour la première fois que la Suisse subit une immigration excessive. **En mai 2013, il a étendu la clause de sauvegarde aux autorisations de séjour B pour toute l'UE.** Mais cette prise de conscience est venue beaucoup trop tard. L'immigration ayant déjà été très forte durant les trois années précédentes, **les contingents basés précisément sur cette période n'ont eu aucun effet utile.** L'invocation de la clause de sauvegarde n'avait donc pas pour objectif de ramener l'immigration à un niveau tolérable, mais elle était uniquement un exercice-alibi simulé par le Conseil fédéral dans la perspective de la votation sur l'initiative contre l'immigration de masse.

L'invocation de la clause de sauvegarde a néanmoins eu un effet positif: en réintroduisant le contingentement même pour une période limitée et à un niveau trop élevé, le Conseil fédéral a néanmoins prouvé que la gestion de l'immigration par les contingents est par principe possible et simple à pratiquer. La possibilité d'invoquer la clause de sauvegarde étant bientôt définitivement révolue, il est temps de donner à la Suisse des instruments de gestion et de contrôle efficaces dans ce domaine.

Conclusion: en mai 2008 ou au plus tard en 2009, le Conseil fédéral disposait avec la clause de sauvegarde d'un moyen de stopper une immigration démesurée. Il y a renoncé. L'invocation de cette clause en mai 2012 et en 2013 était un pur exercice-alibi.

3.2. Modèles de gestion possibles

Il existe plusieurs manières de gérer l'immigration sans pour autant recourir à des interventions de type socialiste dans le marché du travail. Le législateur peut choisir entre différents modèles. L'initiative lui offre une marge de manœuvre suffisante pour recourir à des solutions souples et favorables à l'économie. Dans ce qui suit, deux propositions sont présentées plus en détail.

Une possibilité consisterait à revenir au système qui prévalait en Suisse jusqu'à l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes (donc jusqu'en 2007). La Suisse dispose d'amples expériences de cette époque sur la manière de gérer efficacement l'immigration via des plafonds et des contingents sans se perdre dans des excès bureaucratiques.

Le système du contingentement est actuellement appliqué aux immigrants provenant d'Etats tiers, donc non membres de l'UE, sans que l'économie ne s'en plaigne.

Actuellement, le système du contingentement vaut même pour tous les immigrants (également de l'UE), parce que le Conseil fédéral a invoqué en mai 2013 la clause de sauvegarde pour tous les Etats UE. Même si les contingents prévus dans la clause de sauvegarde sont beaucoup trop élevés, si bien que la clause n'a aucun effet, cette intervention prouve tout de même qu'il est possible d'introduire sans problème des contingents et que ce système peut être appliquée sans lourde bureaucratie.

Il faudrait cependant apporter quelques modifications aux législations précédentes pour permettre une gestion optimale de l'immigration. Par exemple, il faudrait supprimer l'automatisme contenu dans les dispositions sur les autorisations saisonnières (ou les autorisations

de courte durée), automatisme qui déclenche après un certain temps un droit à un permis de séjour de longue durée. Il s'agissait là d'une faiblesse de l'ancien système.

En outre, l'attribution des contingents doit se faire de la manière la moins bureaucratique possible et selon une procédure rapide. Un poste de travail ne doit être mis au concours qu'en Suisse pour respecter le principe de la préférence nationale. Une préférence européenne globale n'existe pas.

3.2.1. Système moderne à points

A titre d'alternative à l'ancien système on pourrait également examiner un système moderne à points que plusieurs Etats appliquent déjà avec succès comme, par exemple, le Canada (depuis 1967), l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cette procédure pourrait être combinée avec le système pratiqué jusqu'ici en Suisse, donc avec la loi sur les étrangères et les étrangers.

Avec le système à points, le candidat à une autorisation de séjour dans le cadre des contingents ne sera admis que s'il atteint un certain nombre de points attribués selon des critères précis. L'expérience a prouvé que cette méthode garantissait de manière optimale une immigration adaptée aux besoins. Plusieurs économistes confirment ce constat⁴¹.

Le système à points veille à ce que seules des personnes immigreront qui apportent une contribution positive à l'économie nationale et qui veulent et peuvent s'intégrer grâce à leurs qualités personnelles. A côté du besoin d'une entreprise de collaborateurs présentant un certain profil, l'autorité peut aussi appliquer des critères personnels pour l'attribution des points comme la qualification professionnelle, l'expérience professionnelle, les rapports avec la Suisse, les connaissances linguistiques, etc.

Le système à points a l'avantage d'une grande souplesse. Les critères peuvent être facilement adaptés aux nouvelles exigences et nouveaux besoins. Les développements négatifs peuvent être rapidement corrigés. Il suffit que l'autorité redéfinisse quel type d'immigration est utile à l'économie nationale. Pourquoi donc – comme c'est le cas aujourd'hui – n'importe quel Roumain ou Bulgare a le droit d'immigrer en Suisse alors que des professionnels hautement qualifiés d'outre-mer ne reçoivent pas de permis de séjour même s'ils ont reçu une offre d'emploi de Suisse? Le système à points offre des possibilités supplémentaires aux entreprises en élargissant l'espace de recrutement. Il réglerait aussi le problème des spécialistes provenant de pays non membres de l'UE qui ont beaucoup de mal à obtenir un permis de séjour.

En fin de compte il incomberait au législateur de concevoir un tel système. L'initiative populaire ne précise pas les détails, mais incite le législateur à mettre en place un système efficace, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

⁴¹ Réponse du professeur George Sheldon à la question de la "Neue Luzerner Zeitung" (23.05.2011): Existe-t-il un meilleur système que la libre circulation des personnes? Oui, un système à points comme celui pratiqué au Canada est certainement meilleur. Les candidats à l'immigration obtiennent des points en fonction de leur formation, de leurs connaissances linguistiques, de leur situation professionnelle ou encore de leur capacité de s'adapter. Un tel système pourrait être géré de manière plus objective et plus efficace que la libre circulation des personnes..."

4. L'initiative populaire de l'UDC

4.1. Le texte de l'initiative

Initiative populaire fédérale "contre l'immigration de masse"

I

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 121 Titre (nouveau)

Législation dans le domaine des étrangers et de l'asile

Art. 121a (nouveau) Gestion de l'immigration

¹ La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.

² Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels. Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus. Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.

³ Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale; ils doivent inclure les frontaliers. Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont en particulier la demande d'un employeur, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome.

⁴ Aucun traité international contraire au présent article ne sera conclu.

⁵ La loi règle les modalités.

II

Les dispositions transitoires de la Constitution sont modifiées comme suit:

Art. 197, ch. 9 (nouveau)

9. Disposition transitoire ad art. 121a (Gestion de l'immigration)

¹ Les traités internationaux contraires à l'art. 121a doivent être renégociés et adaptés dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.

² Si les lois d'application afférentes ne sont pas entrées en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 121a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'application nécessaires par voie d'ordonnance.

4.2. Explication du texte de l'initiative

Les textes de loi doivent être interprétés. Ce principe vaut aussi pour un article constitutionnel. Si, après un "oui" du souverain, un nouvel article 121a est inséré dans la Constitution fédérale, il s'agira de savoir ce que signifient en réalité les diverses formulations de l'initiative. Voici donc en résumé ce que les auteurs de l'initiative souhaitaient en formulant leur projet:

Titre de l'initiative: *initiative populaire fédérale "contre l'immigration de masse"*

L'initiative a pour but de mettre fin à l'immigration de masse. Une immigration mesurée et gérable reste possible à condition qu'elle réponde aux besoins de l'économie globale.

Alinéa 1 de l'initiative:

¹ *La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.*

Cet alinéa définit de manière programmatique le contenu du nouvel article. Il s'agit de gérer l'immigration et non pas de l'interdire. La Suisse doit reprendre en main sa politique d'immigration.

Le terme "autonome" signifie qu'il appartient à la Suisse de décider qui peut immigrer en Suisse et qui ne le peut pas, sans qu'elle soit contrainte de se soumettre à des règles ou des juges étrangers. La Suisse ne peut pas conclure un traité international qui l'empêcherait de gérer l'immigration dans le pays.

Alinéa 2, première phrase:

² *Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels.*

La notion de "séjour" est ici comprise de manière générique et n'est pas forcément identique à la notion actuelle des "autorisations de séjour" (cf. à ce sujet également les explications ci-dessous concernant la deuxième phrase).

Le choix des notions "plafonds" et "contingents" vise à faire comprendre qu'il ne suffit pas de fixer un seul chiffre maximal ou plafond dans lequel on serre toutes les catégories d'étrangers. Il s'agit bien plus de fixer des contingents séparés pour les autorisations de courte durée, les frontaliers, etc. Ce système apporte donc une grande souplesse en ce qui concerne le nombre de personnes pouvant immigrer et leur fonction sur le marché du travail. Il est ainsi possible de tenir compte de manière optimale des besoins globaux de l'économie, des intérêts de la population et aussi des besoins d'un développement durable. C'est le grand avantage de cette solution par rapport à des systèmes imposant un chiffre fixe pour l'immigration ou définissant un pourcentage de la population globale.

La limitation de l'immigration de masse par des contingents est également efficace du fait que ce système définit aussi la durée du séjour. Sa souplesse permet de répondre aux besoins de l'économie. En revanche, celles et ceux qui n'ont plus de travail en Suisse doivent quitter le pays.

Alinéa 2, deuxième phrase:

Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus.

Toutes les catégories d'autorisations de séjour pour les étrangers, qui influencent l'immigration, doivent être incluses dans les mesures de gestion prises par la Suisse.

Le passage "*domaine de l'asile inclus*" mérite une mention particulière. Cette disposition garantit que le secteur de l'asile ne soit abusé pour contourner l'obligation de gérer l'immigration. Il s'agira de définir quelles formes de séjour de l'asile doivent être prises en compte dans la définition des plafonds. Il va de soi que le droit international impératif reste toujours réservé. Dans l'asile, c'est avant tout le statut des "personnes admises provisoirement" qui pose problème. Il faut que les authentiques réfugiés continuent d'être accueillis, alors les réfugiés économiques n'ont pas leur place dans le domaine de l'asile. L'asile et, plus particulièrement, le statut des "personnes admises provisoirement" doivent donc être pris en compte dans l'analyse globale de l'immigration. Ce principe augmente également la pression sur les autorités afin qu'elles mènent une politique d'asile raisonnable et modérée.

Alinéa 2, troisième phrase:

Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.

En vertu de cette disposition constitutionnelle, la Suisse est libre de fixer des limites dans ces trois domaines. Aspect capital dans ce contexte, la Suisse n'est pas obligé d'accorder le même traitement aux nationaux et aux étrangers dans ces trois domaines. Le regroupement familial, notamment, est devenu un problème de plus en plus lourd pour la gestion de l'immigration. Ce passage rappelle aussi que la Suisse a la possibilité de faire venir de manière répétée des étrangers en séjour de courte durée ou des saisonniers sans que ces derniers n'acquiescent un droit à un séjour durable. L'argument politique fréquemment avancé, selon lequel la Suisse était contrainte dans le cadre de l'ancien régime des saisonniers de transformer ces autorisations en permis de séjour durable après un certain temps, est faux. La Suisse n'était nullement obligée de procéder à cette transformation après une durée de 5 ans.

En matière de prestations sociales également, le nouveau texte constitutionnel se contente de définir ce qui en fait devrait aller de soi: cette formulation rappelle que la Suisse n'est absolument pas obligée d'accorder aux nouveaux immigrants les mêmes prestations sociales que celles auxquelles ont droit les Suissesses et les Suisses. Il reste admis que certaines prestations sociales ne sont accordées que si l'étranger a vécu et travaillé un certain nombre d'années en Suisse. Ce système permet de mettre fin à certains abus.

Alinéa 3, première phrase:

³ *Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale; ils doivent inclure les frontaliers.*

Cette phrase énonce d'abord le principe central selon lequel l'attribution des autorisations d'immigration doit répondre aux intérêts économiques globaux de la Suisse. Les intérêts individuels passent donc au second plan. Or, chaque demande est fondée sur des intérêts individuels, en premier lieu ceux de l'immigrant potentiel, mais parfois aussi ceux de l'employeur potentiel.

En outre, toutes les étrangères et tous les étrangers aux qualifications et capacités intégratives égales sont placés sur pied d'égalité. La différenciation insensée selon les origines

géographiques (par ex., étrangers UE et autres étrangers) n'existe plus. Ainsi, un ingénieur hautement qualifié des Etats-Unis a les mêmes chances de trouver un emploi en Suisse qu'un ingénieur provenant d'un pays est-européen. Cette réglementation tient enfin compte des besoins de l'économie en spécialistes étrangers.

Cette phrase statue également la priorité des citoyennes et citoyens suisses sur le marché du travail. Un employeur ne peut faire venir un immigrant que s'il n'a pas trouvé la personne adéquate en Suisse. En revanche, cette phrase ne signifie nullement que les employeurs sont contraints d'engager des Suisses même si ceux-ci ne disposent pas des qualifications professionnelles requises et s'ils n'ont pas l'attitude souhaitée à l'égard du travail. Cette disposition constitutionnelle signifie uniquement qu'il faudra trouver des solutions adéquates dans la législation d'application pour empêcher la multiplication des nouvelles autorisations de séjour alors qu'il est évident que le marché du travail indigène suffit à repourvoir les postes vacants.

La dernière partie de la phrase évoque les *frontaliers*. Cette disposition souligne que toutes les catégories d'étrangers déclenchant une immigration supplémentaire doivent être prises en compte. Les frontaliers exercent eux aussi une grande influence, par exemple, sur l'utilisation des infrastructures ou sur le niveau des salaires dans les régions frontalières. Or, le nombre de frontaliers a massivement augmenté ces dernières années.

Alinéa 3, deuxième phrase:

Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont en particulier la demande d'un employeur, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome.

Le terme "en particulier" signifie que cette énumération n'est pas exhaustive, mais quelle est uniquement exemplaire. En cas d'acceptation de l'initiative, il faudra, via la loi et les ordonnances, fixer en détail les critères déterminants permettant une immigration (cf. aussi à ce sujet al. 5 ci-dessous)

Les salariés resteront à l'avenir également la principale catégorie d'immigrants recevant une offre d'emploi en Suisse, donc répondant à un besoin économique. Le critère déterminant de la "capacité d'intégration" vise les qualités personnelles du demandeur. On n'admet que des immigrants dont on peut penser qu'ils vont s'intégrer dans la société suisse et s'adapter aux us et coutumes. Le troisième critère stipule que l'indépendance financière prévisible de l'immigrant joue également un rôle déterminant. Il s'agit d'éviter que les immigrants tombent à la charge des institutions sociales suisses.

Le système des points appliqué avec succès dans quelques pays offrirait à la Suisse toute la souplesse requise dans l'admission de main-d'œuvre étrangère. Dans cette procédure, des nouvelles autorisations de séjour dans la cadre de contingents ne peuvent être accordées que si le demandeur obtient un certain nombre de points attribués en fonction de critères définis (qualifications particulières, langue, etc.). Les expériences faites dans d'autres pays montrent que ce système garantit de manière optimale une immigration conforme aux besoins. L'initiative permettrait l'introduction d'un tel système.

Alinéa 4:

⁴*Aucun traité international contraire au présent article ne sera conclu.*

Cette phrase stipule que la Suisse ne peut pas conclure avec l'étranger des contrats contraires à la Constitution. Elle vise à clarifier la situation.

Des discussions ont surgi récemment sur la manière d'agir en cas de contradiction entre des traités internationaux et des dispositions constitutionnelles suisses. On a par exemple émis des doutes sur la possibilité d'expulser des citoyens UE tombés dans la délinquance après

l'acceptation de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels. Cela violerait le droit international non impératif, a-t-on dit. La disposition constitutionnelle, qui interdit expressément la conclusion d'accords empêchant la gestion de l'immigration, vise à éviter d'emblée que des contradictions surgissent entre le texte constitutionnel et des traités d'Etat.

Alinéa 5:

⁵ *La loi règle les modalités.*

En cas d'acceptation de l'initiative, il est indispensable que les principes généraux stipulés dans l'article constitutionnel présent soient concrétisés dans une loi d'application.

On retiendra d'une manière générale que la loi fédérale sur les étrangères et les étrangers (LEtr) règlemente aujourd'hui déjà de manière détaillée l'entrée et le séjour des ressortissants de pays non membres de l'UE.

Cette loi stipule aujourd'hui déjà que l'admission d'étrangères et d'étrangers exerçant une activité professionnelle doit répondre aux intérêts globaux de l'économie (art. 3). Elle contient en outre une disposition selon laquelle les étrangers venant en Suisse doivent posséder les moyens financiers nécessaires à leur séjour (art. 5). Des thèmes comme la préférence nationale (art. 21), l'admission d'indépendants (art. 20), le séjour sans activité lucrative (art. 21 ss.), l'autorisation de frontalier (art. 35), le regroupement familial (art. 42 ss.) sont également réglés dans cette loi.

En d'autres termes, si le souverain accepte l'initiative, il serait par exemple possible d'étendre, moyennant quelques adaptations, de nombreuses réglementations de la LEtr aux ressortissants d'autres pays, même à ceux provenant d'Etats avec lesquels la Suisse a conclu un accord de libre circulation des personnes. Ce dispositif légal pourrait, par exemple, être complété par un système à point qui offre toute la souplesse requise.

Dispositions transitoires; alinéa 1:

¹ *Les traités internationaux contraires à l'art. 121a doivent être renégociés et adaptés dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.*

Les contrats existants, qui empêchent la gestion de l'immigration, doivent être renégociés et adaptés. L'accord de libre circulation des personnes conclu avec l'UE en fait partie, car il ne permet pas de gérer l'immigration via des plafonds et des contingents. Les accords d'établissement conclus avec d'autres pays ne doivent pas être résiliés dans la mesure où ils n'entraînent qu'un faible nombre de transformations d'autorisations annuelles en permis de séjour de longue durée. Ils peuvent être intégrés facilement dans un système de plafonds et de contingents. Cette disposition transitoire ne concerne pas non plus la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) qui admet parfaitement une limitation du droit à un séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales.

Dispositions transitoires; alinéa 2:

² *Si les lois d'application afférentes ne sont pas entrées en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 121a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'application nécessaires par voie d'ordonnance.*

Cette disposition finale vise à faire pression sur le législateur pour qu'il agisse rapidement. Si le Parlement n'est pas capable d'édicter dans les délais utiles une loi après un oui populaire à l'initiative, le Conseil fédéral sera contraint de prendre des mesures provisoires via des ordonnances.

5. Réponses aux contre-arguments et questions

5.1. Nécessité / Principes

"Le système actuel fonctionne bien. Il n'y a aucune raison de le modifier."

Faux! Le système d'immigration actuel remettra en question tôt ou tard le modèle à succès suisse. Une immigration incontrôlée prenant chaque année l'ampleur de la population de la ville de Lucerne (solde migratoire net) provoque des problèmes énormes qui s'aggravent continuellement: augmentation du chômage (taux de chômage de 8,5% chez les étrangers), trains bondés, routes bouchées, hausse des loyers et du prix des terrains, perte de précieuses terres cultivables, pression sur les salaires, criminalité étrangère, changement de culture au niveau des directions des entreprises et proportions excessives et onéreuses d'étrangers dans l'aide sociale et d'autres institutions sociales. La Suisse ne peut aujourd'hui pas décider qui peut entrer dans le pays et pour combien de temps. Cette situation pose des problèmes même lorsque l'économie marche bien. A la prochaine crise économique, nous ressentirons massivement les conséquences de cette politique d'immigration démesurée.

"Nous profitons aujourd'hui de l'immigration. Lorsque viendront les problèmes, nous pourrons toujours adapter l'accord avec l'UE."

Les problèmes à venir se dessinent déjà aujourd'hui. Il ne faut pas attendre jusqu'à ce que la situation s'aggrave au point d'exiger des interventions urgentes. Il a fallu sept ans pour négocier les accords bilatéraux. Sept années supplémentaires se sont écoulées entre la ratification et l'application sans limite des accords de libre circulation des personnes. La marge de manœuvre et les options de négociation diminuent si nous attendons que le contexte économique et social se dégrade.

"Cette initiative est inutile, le marché règle l'immigration. Quand tout va bien, il y a davantage d'immigrants, quand l'économie ralentit, il y en a moins."

Faux. Les étrangers entrés en Suisse restent aussi quand l'économie va mal et chargent alors les institutions sociales. Un chômeur UE gagne le plus souvent davantage en Suisse en vivant de l'assurance-chômage qu'en exerçant un emploi dans son pays d'origine. Il n'a donc aucune raison de quitter la Suisse quand l'économie va moins bien. De plus, le chômage est généralement plus élevé dans les pays voisins de la Suisse à une époque de récession. C'est dire que l'immigration se poursuit même quand la conjoncture baisse. La crise de 2009 a confirmé ce constat.

"Selon l'Office fédéral de la statistique, l'émigration de Suisse a augmenté cette année. Le problème de l'immigration de masse va donc se résoudre de lui-même."

Faux! L'immigration reste élevée et demeure inchangé à quelque 80 000 personnes par an, soit l'équivalent de la population de Lucerne. Les statistiques les plus récentes (fin août 2013) n'indiquent d'ailleurs pas une augmentation de l'émigration. Au contraire, l'émigration diminue alors que l'immigration augmente.

"Nous avons les mêmes discussions dans les années 70 concernant les Italiens et les Portugais et il y avait beaucoup plus d'immigrants."

Cette affirmation n'est pas correcte dans cette forme. D'une part, le solde migratoire n'a jamais été aussi élevé durant une longue période – sauf tout au début des années soixante – que ces dernières années. De plus, nombre de ces personnes venaient en Suisse comme saisonniers, donc sans leur famille, et rentraient chez eux après plusieurs mois de travail en Suisse. Aujourd'hui, les immigrants font souvent venir leur famille et restent durablement en Suisse, notamment en raison des généreuses prestations sociales. De plus, l'immigration suivait étroitement les cycles conjoncturels et devenait même régulièrement négative.

Aujourd'hui, elle reste constante, même lorsque la conjoncture ralentit. De plus, la Suisse accueille de plus en plus de familles musulmanes qui proviennent fréquemment de pays ne connaissant pas un régime juridique démocratique. Ces personnes ont des conceptions du droit et de l'ordre qui sont incompatibles avec notre système légal et nos règles démocratiques.

"Cette initiative vise à faire résilier les accords bilatéraux conclus avec l'UE."

Faux! Cette initiative exige uniquement l'ouverture de négociations avec l'UE sur des adaptations de la libre circulation des personnes. Elle ne contient rien d'autre. Cette initiative n'exige ni un gel de l'immigration, ni la résiliation des accords bilatéraux avec l'UE. Elle charge le Conseil fédéral de mener des négociations avec l'UE sur la libre circulation des personnes afin que la Suisse puisse à nouveau gérer et contrôler indépendamment l'immigration. Il s'agit d'une initiative raisonnable et modérée.

"Il est impossible de calculer par avance les contingents. Même les experts ne peuvent pas prévoir comment se développera exactement le marché du travail."

Les contingents peuvent être adaptés à la situation économique. L'initiative n'impose pas de chiffres rigides, mais offre une souplesse suffisante.

"Existe-t-il une inégalité de traitement entre citoyens de l'Union européenne et d'autres nationaux?"

Oui, les personnes originaires de l'UE bénéficient de la libre circulation des personnes indépendamment de leurs qualifications professionnelles. Les citoyens des autres pays n'ont pas de droit acquis à immigrer en Suisse pour y exercer une activité lucrative. L'immigration en provenance desdits Etats tiers est actuellement réglée par des contingents. Si le même système était imposé aux citoyens UE, le droit d'entrer en Suisse serait en premier lieu déterminé par la qualification et la capacité d'intégration des migrants.

"Une croissance démographique est utile à l'économie suisse."

Non! Seule une croissance démographique saine est avantageuse pour l'économie et les institutions sociales. Une croissance incontrôlée et démesurée nuit au marché du travail, à l'Etat social et à toute la société. Comme toujours et partout, il faut savoir garder le sens de la mesure.

5.2. Questions de droit et exigences

"Chaque citoyen UE souhaitant séjourner en Suisse doit présenter un contrat de travail avec un employeur suisse. Donc, seules les personnes dont l'économie a besoin entrent en Suisse."

Faux! De plus en plus de ressortissants UE entrent en Suisse – pour une durée allant jusqu'à un an – pour chercher du travail. Certains reçoivent même une aide sociale pendant ce temps. En 2012, les cantons ont délivré plus de 4000 autorisations de séjour à des ressortissants UE en quête d'un emploi en Suisse.⁴² Par ailleurs, la présentation d'un contrat de travail ne garantit nullement que la personne concernée reste longtemps dans le processus de travail. Si, par exemple, elle est licenciée après la période probatoire, son permis de séjour de cinq ans reste valable et l'assurance-chômage lui verse des indemnités dès le premier jour de travail à condition que la personne ait cotisé pendant au moins 12 mois à une caisse

⁴² En 2007, on comptait environ 2800 autorisations de séjour pour des ressortissants UE en quête d'un emploi en Suisse. Une extrapolation indique que ce chiffre passera à 5000 en 2013!

de chômage UE. De plus, une partie importante des immigrants UE entrent en Suisse grâce au regroupement familial (près de 23% des immigrants en 2012, soit 23 779 personnes).

Les personnes qui ont décroché un emploi en Suisse ne viennent donc pas seules, mais emmènent toute leur famille.

Les citoyens UE s'installant en Suisse sont-ils couverts par l'assurance-chômage alors qu'ils viennent seulement de commencer à y cotiser?

Oui. Dès le premier jour de travail en Suisse, les ressortissants UE actifs sont assurés contre le chômage – même s'ils n'ont versé que quelques francs à la caisse du chômage – à condition d'avoir cotisé précédemment pendant 12 mois à une assurance-chômage UE. Leur activité professionnelle dans l'UE et leurs versements dans une caisse de chômage sont pris en compte. Bien que ces cotisations soient fréquemment basées sur un salaire beaucoup plus bas dans son pays d'origine, le chômeur UE recevra les indemnités complètes conformément à son dernier salaire suisse.

"Un citoyen UE peut-il rester en Suisse s'il est au chômage, s'il est malade ou s'il a subi un accident?"

Oui. L'autorisation de séjour ne peut pas être retirée à une personne au chômage, malade ou accidentée. Normalement, cette personne a les mêmes droits aux indemnités de chômage qu'un Suisse (cf. réponse à la question précédente).

"Dans quelles conditions un citoyen UE a-t-il le droit de s'installer en Suisse?"

En principe, chaque citoyen UE a le droit d'entrer en Suisse et d'y séjourner pendant trois mois. Ni l'entrée en Suisse, ni la sortie de Suisse ne sont contrôlées. Un permis de séjour est accordé à un ressortissant UE ayant un contrat de travail valable, exerçant une activité indépendante ou disposant de suffisamment de moyens pour vivre s'il n'exerce pas d'activité lucrative. L'accord de libre circulation des personnes donne également le droit aux citoyens UE de séjourner en Suisse pendant un an pour chercher un emploi.

Des dispositions transitoires sont encore en vigueur pour les nouveaux membres de l'UE, la Roumanie, la Bulgarie et, ultérieurement, la Croatie. Dans le cas de la Roumanie et de la Bulgarie, ces dispositions transitoires durent jusqu'au 31 mai 2016. Ensuite, la Suisse ne pourra plus imiter l'immigration en provenance de ces deux pays. Malgré la présence de contingents, l'immigration depuis la Bulgarie et la Roumanie a fortement augmenté ces dernières années. En raison du niveau des salaires massivement plus élevé en Suisse que dans ces pays, il faut compter avec un afflux massif de personnes originaires de ces pays. Le même constat vaudra pour la Croatie lorsque la libre circulation des personnes aura été étendue à cet Etat des Balkans.

"Un Suisse ou un étranger domicilié en Suisse est-il favorisé sur le marché du travail suisse par rapport à un citoyen UE cherchant un emploi?"

„Non. L'employeur décide lui-même qui il veut engager. Les offices de placement régionaux (ORP) ont les mains liées. Par exemple, un propriétaire de restaurant, qui cherche dix employés pour le service, peut décider lui-même s'il veut engager des personnes qualifiées proposées par un ORP ou s'il veut faire venir dix employés de l'étranger.

"Lorsqu'un citoyen UE s'installe avec sa famille en Suisse, les membres de sa famille ne peuvent travailler en Suisse que s'ils sont aussi citoyens UE."

Non. Par principe, le conjoint et les enfants peuvent travailler en Suisse indépendamment de leur nationalité.

5.3. Main d'œuvre nécessaire

"On peut affirmer en principe que seules les personnes qui sont utiles d'une manière ou d'une autre à l'économie s'installent en Suisse."

Non. Comme cela a été relevé plus haut, les citoyens UE peuvent également séjourner en Suisse pour chercher un emploi. En outre, tous les salariés qui s'installent en Suisse peuvent faire venir leur famille. Lorsqu'un ressortissant UE s'installe en Suisse, il peut faire venir son conjoint, leurs enfants communs (admettons qu'il y en a deux) ainsi que les parents des deux conjoints. Ainsi, huit personnes arrivent en Suisse d'un seul coup. En 2012, 31,6% de tous les immigrants sont arrivés en Suisse grâce au regroupement familial. Chez les immigrants UE, cette proportion est de 22,8%.

"La Suisse n'a-t-elle pas besoin de main-d'œuvre étrangère?"

Si, mais cela ne signifie pas qu'elle doive ouvrir sans contrôle et démesurément son marché du travail. Chaque citoyen UE a aujourd'hui en principe le droit de s'installer en Suisse. Il serait cependant important que les travailleurs étrangers, qui n'ont plus d'emploi en Suisse, quittent le pays. Or, tel n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut aussi bien comprendre que la Suisse n'a pas besoin d'accords internationaux pour faire venir des travailleurs étrangers. Les conditions de travail en Suisse sont si intéressantes que nous trouvons toujours des spécialistes et de la main-d'œuvre qualifiée ou non qui acceptent de travailler et de vivre chez nous.

"Les entreprises suisses profitent de la libre circulation des personnes."

Faux. Les entreprises profitent de la possibilité de faire venir sans contrôle de la main-d'œuvre de toute l'UE. Parallèlement, les mesures d'accompagnement grèvent lourdement les PME au niveau administratif et financier. L'application des mesures d'accompagnement et le contrôle de celle-ci entraînent de lourdes charges pour ces entreprises. Faute d'intérêt, le Conseil fédéral et les organisations économiques n'ont jamais voulu calculer les coûts de ces contraintes. Conclusion: le régime économique libéral de la Suisse est sacrifié au profit d'une immigration démesurée.

"Si les étrangers doivent s'attendre à des obstacles administratifs en entrant en Suisse, ils ne viendront plus et la Suisse perdrait des spécialistes précieux à son économie."

Faux. Les immigrants provenant de pays non membres de l'UE doivent aujourd'hui répondre à certaines exigences administratives. Néanmoins, quelques milliers de spécialistes provenant de pays tiers travaillent et vivent en Suisse.

"Des professionnels qualifiés n'immigreront plus en Suisse, s'ils ne peuvent pas emmener leur conjoint."

L'initiative populaire n'interdit pas par principe l'immigration du conjoint. En revanche, elle refuse un droit acquis à ce niveau afin que la Suisse garde les mains libres.

"L'agriculture ou le secteur du bâtiment ne trouveront plus de personnel dans un système de contingentement."

C'est faux. La législation d'application devra répondre équitablement aux besoins réels de l'économie. Elle peut agir par le biais de contingents spécifiquement adaptés aux branches ou moyennant des autorisations saisonnières. Ce qui compte, finalement, c'est que les per-

sonnes qui n'ont plus d'emploi retournent dans leur pays. Cela n'est plus guère possible aujourd'hui.

"Les contingents se basent-ils sur le principe 'le premier arrivé sera le premier servi'?"

Non. L'octroi d'un permis de séjour sera déterminé par les qualités et la capacité d'intégration de l'immigrant. L'autorité devra de surcroît tenir compte des intérêts économiques généraux de la Suisse. On pourrait également songer à un système de points comme l'appliquent par exemple les pays d'Amérique du Nord ou encore à une solution prévoyant certains contingents pour toutes les branches.

"Nous n'aurons plus assez de personnel dans les hôpitaux et dans la branche du nettoyage."

La Suisse peut toujours faire venir le nombre de personnes dont elle a besoin. Il n'est pas nécessaire d'avoir un accord international à cet effet. Et n'oublions pas que la forte immigration crée précisément des besoins supplémentaires, par exemple au niveau des hôpitaux. C'est un cercle vicieux: des étrangers soignent des étrangers dans les hôpitaux, des étrangers enseignent à des enfants étrangers dans les écoles, etc. Il faut se demander si ce développement est vraiment raisonnable. Nous devons prendre garde à notre système de formation et veiller à ce que nous puissions former une relève professionnelle suffisante.

5.4. Autres solutions

"En activant la clause de sauvegarde, le Conseil fédéral a réglé la problématique de l'immigration incontrôlée."

Non! L'activation de la clause de sauvegarde a tout au plus une valeur symbolique. Les contingents prévus dans la clause de sauvegarde sont beaucoup trop élevés pour être efficaces. Informations supplémentaires à ce sujet au chapitre 3.1.

Le problème de l'immigration de masse pourrait être réglé par une extension des mesures d'accompagnement comme des salaires minimums, la construction de logements sociaux et des hausses d'impôt" (argumentation du PS).

Faux! Ces propositions ne combattent que les symptômes et ne touchent pas à la racine du problème, c'est-à-dire à l'immigration incontrôlée. Aussi longtemps que la Suisse sera un lieu de travail et de résidence attractif, les étrangers voudront y venir. En outre, un salaire minimum rendrait la Suisse encore plus attractive pour les immigrants.⁴³ Mais peut-être est-ce précisément ce que veut le PS: abaisser le niveau de la Suisse à celui de l'UE en supprimant le cadre libéral de l'économie et en réduisant la liberté et les possibilités d'épanouissement de chacun. La voie vers une adhésion à l'UE, que vise la gauche politique, serait ainsi grande ouverte.

"Une partie importante de l'immigration est due au regroupement familial. On peut restreindre cette possibilité sans mettre en péril la libre circulation des personnes" (argumentation du PLR).

Cela n'apporterait pas grand-chose. Une faible proportion d'immigrants proviennent de pays non membres de l'UE. Bien entendu, le regroupement familial en provenance de pays tiers

⁴³ Comparaison: la Suisse discute d'un salaire minimum de 4000 francs par mois alors qu'en Allemagne il est question d'un salaire horaire minimum de 8,5 euros, donc d'environ 1600 euros par mois. La différence est encore plus forte par rapport au pays de l'est européen.

est un problème qui doit être réglé.⁴⁴ Mais cela ne sera pas possible sans remettre en question la libre circulation des personnes, car la majorité des membres de familles provenant de pays n'appartenant pas à l'UE comptent des Suisses ou des citoyens UE. Et l'accord de libre circulation des personnes interdit à la Suisse de restreindre le regroupement familial des citoyens UE. C'est donc une politique d'Autriche que de vouloir exclure la libre circulation des personnes avec l'UE du débat sur la politique des étrangers.

5.5. Divers

"Si l'immigration est limitée, il sera aussi plus difficile pour les Suisse d'émigrer dans l'UE.

Les Suisses peuvent aujourd'hui déjà immigrer facilement sans accord international. Preuve en est la statistique des Suisses de l'étranger. Entre 2002 et 2012, le nombre de Suisses installés en Europe a augmenté de 18,8%, celui des Suisses établis en Asie de 78,8% alors que les Asiatiques ne peuvent pas librement immigrer en Suisse. Donc, si un Suisse souhaite s'installer à l'étranger à des fins de formation ou de travail, toutes les portes du monde ou presque lui sont grandes ouvertes.

Il faut aussi noter que la proportion de Suisses émigrant dans l'UE est infiniment plus petite que celles des citoyens UE immigrant en Suisse. En analysant plusieurs statistiques, "L'Age-fi" a pu prouver dans une étude que les émigrants suisses (bien sûr sans les doubles citoyens) ne représentent même pas 1000 personnes par an (Mohammad Farrokh, "Dérisoire réciprocité migratoire", 2.5.2013). Cela donne grosso modo un rapport de 1 à 50: sur un établissement d'un Suisse dans l'UE, il faut compter 50 personnes UE immigrant en Suisse. Il s'avère en outre que les entreprises multinationales envoient surtout des doubles citoyens (et non pas des Suisses) dans leurs filiales européennes. Il y a à cela des raisons pratiques (la procédure de régularisation semble toujours être compliquée), mais peut-être aussi des motifs culturels.

"Il n'y a pas de rapport entre la criminalité étrangère et l'immigration. "

Faux! Il est confirmé statistiquement qu'un nombre croissant de personnes dans une région provoque aussi une hausse de la criminalité. La proportion d'étrangers parmi les délinquants condamnés est disproportionnée. La hausse de la criminalité étrangère durant les années écoulées confirme ce constat. S'ajoutent à cela les problèmes énormes que pose l'ouverture des frontières à la suite de l'adhésion à l'espace Schengen.

"Les immigrants en provenance de l'UE sont culturellement plus proches de nous. Il faut donc les favoriser par rapport aux ressortissant d'Etats tiers."

Cette affirmation n'a pas une valeur absolue. Il existe de considérables différences de mentalité au sein de l'UE. Les ressortissants de certains pays tiers nous sont plus proches que des citoyens UE. Les différences culturelles s'accroissent plus l'UE accepte de nouveaux membres. Un Canadien peut avoir plus de points communs culturels avec la Suisse qu'un Bulgare ou un Roumain. L'UE projette par ailleurs l'adhésion de la Turquie et des Etats balkaniques.

⁴⁴ Dans ce contexte on invoque fréquemment la CEDH et le droit au regroupement familial. Le PLR, contrairement à l'UDC, refuse de toucher à cette convention.